

Entre intégration et retour : la situation des réfugiés syriens récemment arrivés en Europe

Enquête auprès des réfugiés en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Suède







Entre intégration et retour : la situation des réfugiés syriens récemment arrivés en Europe

Enquête auprès des réfugiés en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Suède

January 2021

All rights reserved to The Day After ©

The Day After (TDA) is a Syrian organization that works to support democratic transition in Syria, and its scope of work is focused on the following areas: Rule of law, transitional justice, security sector reform, electoral system design and Constituent Assembly election, constitutional design, economic reform and social policies.

We thank the Orient Policy Center for their valuable contribution to this report.



The Orient Policy Center (OPC) is an independent research center established in 2014, providing consultations and research services with the aim of developing humanitarian policies and programs, and supporting stabilization and reconstruction in crisis areas and fragile environments.

STRUCTURE DE L'ÉTUDE

Introduction	_ 6
Méthodologie	_ 8
Chapitre 1: Conditions de vie et intégration des réfugiés syriens récemment arrivés dans les pays de l'Union Européenne	_ 1
1.Premièrement -L'apprentissage de la langue et l'insertion dans le marché du travail $oxdot$	_ 1
2.Deuxièmement - Les relations et l'interaction sociales	
Chapitre 2 : Principaux facteurs individuels et collectifs de l'intégration des réfugiés récemment arrivés	_ 1
1.Premièrement- Le rapport entre intégration dans les sociétés hôtes et les facteurs individuels	_ 1
2.Deuxièmement- Le rapport entre l'intégration dans les sociétés hôtes et les conditions de l'asile	_ 2
Chapitre 3 : Intégration, perception et satisfaction des réfugiés dans les quatre pays —————	_
1. Premièrement - Examen comparatif des indicateurs d'intégration entre les quatre pays	
2.Deuxièmement- La perception des sociétés hôtes par les réfugiés et les disparités entre les quatre pays étudiés	_ 4
3.Troisièmement- La satisfaction des réfugiés par rapport aux conditions et politiques d'accueil dans les pays hôtes	_ 4
Chapitre 4 : Le rapport au pays d'origine et la délicate question du retour	_
Récapitulatif et recommandations	_ (
	_ (

Introduction

Au cours de la conférence organisée par le régime syrien et la Russie en novembre 2020 sous le titre « Le retour des réfugiés syriens », une chaîne de télévision a diffusé en direct et par erreur une conversation, menée en aparté au cours d'une pause, entre des universitaires syriens participant à l'évènement et une traductrice. Sur le ton de la plaisanterie, l'un d'eux a commenté la pertinence de cette conférence avec ces mots : « De quel retour parle-t-on..? Si tous ceux qui sont restés en Syrie avaient l'occasion d'en partir, il ne resterait plus personne dans le pays ! De qui se moque-t-on ? »(1).

Bien évidemment, rien, dans la déclaration finale de la conférence, ne laisse transparaître l'état d'esprit exprimé ici par cet académicien anonyme. Les responsables du régime ont une fois de plus axé leur conclusion sur des thèmes comme la lutte antiterroriste et la conspiration des pays occidentaux contre la Syrie, entre autres termes de ce discours qui contribue, depuis le début, à alimenter un conflit qui a poussé plusieurs millions de Syriens à l'exil (2).

Ce hiatus entre le discours officiel du régime et ce qui se dit jusque dans les couloirs de la conférence - sans parler bien entendu de ce que pensent les réfugiés et les exilés - traduit l'attitude générale adoptée par le régime face au conflit, qui consiste à en ignorer délibérément les causes véritables et à en exploiter les résultats à des fins politiques. Or ce procédé est appelé à durer, aussi longtemps que durera l'impasse politique dans le pays. Il traduit également le fait que l'ampleur de la crise des réfugiés syriens est en partie liée aux intérêts antagoniques des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le dossier.

La décennie de conflit qui s'est écoulée depuis 2011 a contraint près de la moitié de la population syrienne à quitter les régions où elle vivait. En 2019, le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'Organisation des Nations-Unies (UNHCR) dénombrait plus de 6,1 millions de déplacés à l'intérieur de la Syrie, et 6,7 millions de réfugiés à l'extérieur du pays (3).

En prenant en compte ce chiffre, l'Union Européenne comptait alors 1,2 millions de réfugiés (4) arrivés par vagues régulières, dont la plus importante a eu lieu en 2015, au cours de cette année des dizaines de milliers de citoyens syriens et d'autres pays ont franchi, à pied, les frontières des différents États d'Europe. La plupart ont rejoint par voie terrestre et maritime la Turquie, avant de reprendre la route à destination des pays Européens.

À partir de cette date, la question des réfugiés est passée en tête des priorités des dirigeants européens, devenant l'une des principales pommes de discorde entre eux. Si au cours des années suivantes, le flux de réfugiés a connu un relatif ralentissement – après l'accord de 2016 entre la Turquie et l'UE, qui a transformé les îles et le continent grecs en un véritable lieu de rétention pour des dizaines de milliers de réfugiés – ce périple dans lequel des êtres jouent leur vie dans l'espoir de trouver refuge n'a jamais cessé. De nombreux États européens comptent aujourd'hui encore une importante proportion de Syriens parmi les demandeurs d'asile, dont la liste reste longue année après année. Ainsi en 2019, l'UE recensait 80.000 demandeurs d'asile (5).

- (1) Chaîne Youtube « Russia Today », Ouverture de la Conférence Internationale Pour le Retour des Réfugiés Syriens, 11/11/2020, consultable sur : https://bit.ly/2W9Gp3T . Dernière consultation : 03/12/2020.
- (2) D'après les sources du régime, 27 États « alliés et amis » auraient participé à la conférence. Cependant, à l'exception du Liban et de l'Irak, aucun des pays invités n'accueille de réfugiés syriens. L'Égypte et la Jordanie n'étaient en effet pas présent, et les pays de l'Union Européenne ont boycotté la conférence. Quant à la Turquie, le principal pays d'accueil des réfugiés syriens, elle ne fut pas invitée.
- (3) Chiffres de l'UNHCR, consultables sur : https://bit.ly/330qDzC. Dernière consultation : 06/12/2020
- (4) Chiffres de l'Union Européenne, consultables sur : https://bit.ly/3IMPCcV. Dernière consultation : 06/12/2020

Dans ce contexte, la question de l'avenir se pose chaque jour de manière lancinante, pour les réfugiés comme pour les gouvernements des différents États européens qui les accueillent. Ces derniers semblent désormais enclins à durcir leurs politiques d'accueil des réfugiés, en se dotant d'instruments législatifs qui prévoient le rapatriement d'une partie d'entre eux vers leurs pays d'origine ou ceux desquels ils sont venus. C'est ce qu'indique la proposition de réforme de la politique migratoire connue sous le nom de « règlement de Dublin », qu'a présentée la Commission européenne en septembre 2020 (6).

L'Allemagne a d'ailleurs confirmé ce changement de cap, en annonçant la non-reconduction de la mesure qui suspendait jusqu'alors toute possibilité d'expulsion des réfugiés syriens vers leur pays d'origine. Quant aux réfugiés syriens eux-mêmes, pour l'écrasante majorité desquels l'option du retour reste inconcevable au vu de la situation actuelle de leur pays, s'intégrer dans les sociétés qui les accueillent est le seul horizon envisageable, à moins d'émigrer de nouveau vers un tiers pays.

Pour cette raison, la présente étude entend faire la lumière sur la situation des réfugiés syriens dans quatre pays de l'Union Européenne : l'Allemagne, qui a accueilli 562.000 d'entre eux ; la Suède, qui en a accueilli 114.000 ; les Pays-Bas, qui en ont accueilli 33.000 et enfin la France, qui en a accueilli 19.000 (7).

Nous tenterons ici de répondre à l'ensemble des interrogations que soulève cette situation, et dont les plus importantes sont :

- Quel est le degré d'intégration des réfugiés syriens dans les pays de l'Union européenne de façon générale?
- Que disent les indicateurs de cette intégration dans chacun des pays étudiés ?
- Quels sont les principaux facteurs qui déterminent l'inscription, positive ou négative, des réfugiés dans leur parcours d'intégration au sein des sociétés d'accueil ?
- Comment les réfugiés perçoivent-ils ces sociétés ? Et enfin, quel est le degré d'attachement de ces réfugiés à leur pays d'origine ?

Notre étude aborde, sans l'ombre d'un doute, un sujet problématique. Le concept d'intégration en effet, est en soi sujet à débat. Sa définition ne faisant l'objet d'aucune convention scientifique, elle varie selon les pays et en fonction des courants de pensée. On peut dire que le champ sémantique du concept « d'intégration » va de la simple adaptation au dispositif législatif et réglementaire d'un pays, jusqu'à l'adoption pleine et entière de la culture et du mode de vie de ce dernier. En cela, l'intégration est à appréhender comme un processus psychique et social, indissociable de notions telles que l'identité et l'appartenance notamment. Appliqué au cas des Syriens, le cadre de la discussion s'élargit encore davantage, puisqu'il est ici question de réfugiés qui ont fui en grand nombre une guerre ravageuse, vers des pays qui n'ont eu d'autre choix que de les accueillir.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) propose une définition de l'intégration comme étant « l'inclusion des migrants » au sens large du terme, un modèle intermédiaire entre deux autres concepts plus polarisés. Celui d'assimilation d'une part, qui suppose un haut degré d'adaptation de la part des migrants - réfugiés compris - à qui il est demandé d'adopter les valeurs et la culture de la société hôte, cette dernière se caractérisant par un moindre degré d'acceptation de leur présence. Et celui de multiculturalisme d'autre part, qui autorise les migrants à conserver leur identité culturelle et sociale au sein de la société d'accueil, qui se caractérise par un haut degré d'acceptation de leur présence .C'est à mi-chemin entre ces deux modèles que se situe le concept d'intégration, qui suppose un degré intermédiaire à la fois d'adaptation de la part des migrants et d'acceptation de la part de la société hôte. C'est sur cette conception-ci que les États de l'Union européenne ont fondé leurs politiques migratoires.

⁽⁵⁾ Rapport annuel sur la situation de l'asile dans les pays de l'Union Européenne, Bureau européen de soutien à l'asile, 2020, p.14, consultable sur : https://bit.ly/3a4GZlw. Dernière consultation : 12/12/2020

^{(6) «} Commission européenne : quels sont les principaux points de la nouvelle réforme de la politique migratoire? », site de la chaîne de télévision France 24, 23/09/2020, consultable sur : https://bit.ly/2VLvXzy. Dernière consultation : 06/12/2020

⁽⁷⁾ Site de l'UNHCR, consultable sur : https://bit.ly/34xs5H3. Dernière consultation : 20/12/2020

L'OIM propose par ailleurs une définition de l'intégration qui inclut l'accès des migrants et des réfugiés à certains domaines de la vie sociale tels que l'enseignement, le marché du travail, le système de protection sociale, la représentation politique, etc. Il s'agit là d'un processus multilatéral qui implique aussi bien les politiques menées par les institutions publiques et les pratiques des employeurs du secteur privé d'une part, que le rôle proactif des réfugiés récemment arrivés, de l'autre. En résumé, l'intégration peut être comprise comme le contraire de l'exclusion sociale.

C'est cette définition souple de l'intégration que nous adoptons dans la présente étude, dont l'objectif n'est pas tant de proposer un apport théorique à ce vaste champ de réflexion, que de produire des indicateurs quantitatifs sur le degré d'intégration des Syriens dans les sociétés qui les accueillent. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des critères qui reflètent certaines des dimensions essentielles du concept d'intégration, comme le niveau d'acquisition de la langue, d'insertion dans le marché du travail, de relations nouées avec les citoyens de la société hôte, etc. C'est depuis cette perspective, définie par des chercheurs syriens ayant eux-mêmes vécu l'expérience de l'asile, que notre enquête tente de saisir les divers niveaux d'intégration des différentes catégories de réfugiés syriens, dans les quatre pays que couvre l'étude.

L'importance de cette étude est à l'image de celle que représente l'enjeu de l'intégration aux yeux, d'abord, des pays européens d'accueil pour qui cela constitue désormais une question de sécurité nationale avec la multiplication ces dernières années des attentats terroristes et des actes de violence, accompagnés par une montée en puissance des courants de droite hostiles aux réfugiés et des dangers que cela représente pour la cohésion sociale dans ces pays. Aux yeux des réfugiés syriens ensuite, qui vivent de plein fouet l'ensemble de ces crises, sans avoir les moyens d'agir sur leur développement.

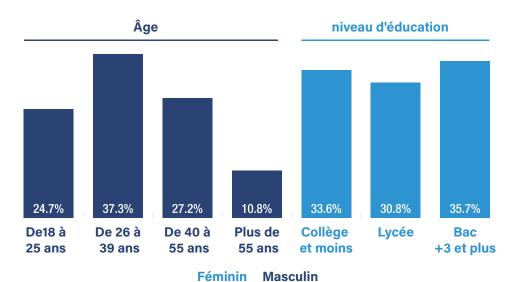
Méthodologie

L'approche méthodologique globale adoptée dans cette étude est de nature descriptive analytique. Les données de l'enquête ont été recueillies principalement par questionnaires, et complétées par des sessions de réflexion collective et d'entretiens ouverts.

L'élaboration du projet a débuté avec deux sessions de réflexion collective (brainstorming) composées d'experts en matière d'asile d'une part, et d'un groupe de réfugiés syriens établis dans les quatre pays étudiés d'autre part. Les résultats de ces sessions ont permis de préciser le cadre conceptuel de l'enquête et, à partir de là, d'en concevoir le questionnaire.

Les questions du questionnaire se répartissent en quatre parties. La première contient des questions d'ordre général, comme l'âge, le sexe, l'origine sociale, etc. La deuxième, elle, cherche à saisir en gros ce qui influe sur l'expérience de l'asile : elle comporte des questions sur les conditions qui ont présidé au départ hors de Syrie pour les personnes interrogées, mais aussi sur leur situation actuelle dans le pays d'asile en ce qui concerne par exemple la durée de leur titre de séjour et leur statut administratif, ou encore leur rapport au marché du travail et à la langue. Dans la troisième partie, on s'intéresse à la vie sociale des interrogé-e-s, à travers l'étendue de leurs relations et leur nature, et en particulier celles entretenues avec la société d'accueil. L'étude cherche en outre à saisir le degré de satisfaction des réfugiés syriens interrogés concernant leur vie actuelle, de façon générale. Enfin, la quatrième et dernière partie du questionnaire est axée sur la puissance du lien que gardent les interrogé-e-s avec leur pays d'origine, à travers des questions sur la possession de biens et d'activités économiques là-bas, la présence de membres de la famille, la fréquence de leurs contacts avec l'intérieur et ce que devraient être, selon eux, les conditions d'un retour envisageable.

L'échantillon de notre étude se compose de 1600 personnes qui résident toutes depuis au moins un an dans leur pays d'asile. Les personnes interrogées se répartissent de manière égale entre les quatre pays européens à l'étude : 400 vivent en Allemagne ainsi qu'en Suède, aux Pays-Bas et en France. Il a en outre fallu garantir, dans la constitution de l'échantillon et la collecte des données, une représentation équitable entre les tranches d'âge, les sexes et les niveaux d'éducation. Ces équilibres ont été pris en compte dans la constitution des quatre sous échantillons par pays.



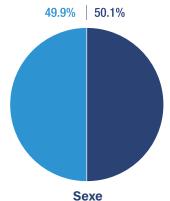


Tableau n°1 : Structure de l'échantillon total en fonction des variables que sont l'âge, le sexe et le niveau d'éducation atteint.

Remarque 1: Pour plus d'informations sur la composition de l'échantillon et la répartition des réponses des échantillons en fonction du sexe et d'autres variables, veuillez utiliser la base de données interactive (tableau de bord) sur le site Web Day After.

sous-Note 2: Tous les pourcentages dans les chiffres ont été arrondis au nombre le plus proche après la virgule décimale. Ainsi, la somme des chiffres peut ne pas nécessairement être exactement à 100%.

Les trois variables présentées dans le tableau ci-dessus constituent les principaux rouages sur lesquels s'articule l'échantillon. Toutefois nous ne pouvons négliger, dans l'élaboration de ce dernier, un deuxième niveau de variables susceptibles d'agir sur les résultats produits par l'échantillon. Au moment du recueil des données, trois autres variables se sont avérées jouer un rôle de taille. Nous en avons tenu compte dans notre échantillon, sans toutefois prétendre qu'elles y sont représentées de manière équitable. Ces trois autres variables sont : l'appartenance sociale (religieuse, ethnique et régionale), la situation matrimoniale et civile, et enfin la durée passée dans le pays d'asile depuis l'arrivée. Nous présentons ci-dessous la répartition de l'échantillon en fonction de ces variables, en ce qu'elles contribuent également à sa caractérisation.

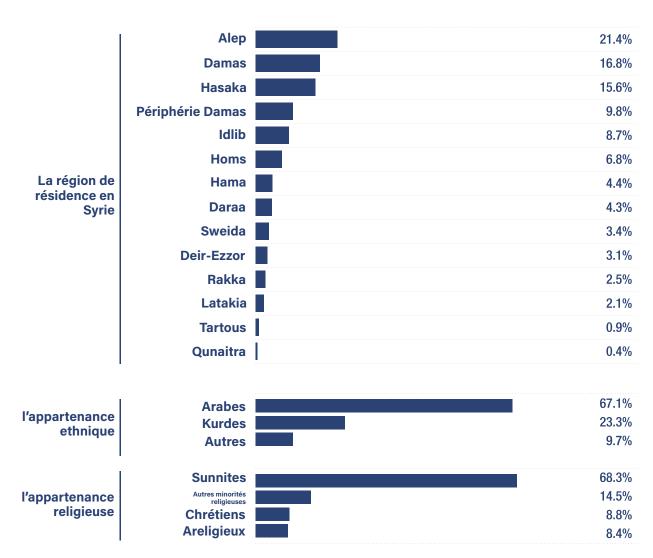
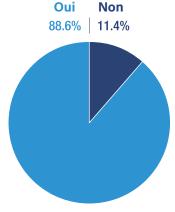


Figure 2 shows the distribution of the total sample respondents according to the variables of ethnicity, religion and area of origin.





Avez-vous des enfants?

Tableau n°3 : Structure de l'échantillon total en fonction des variables que sont la situation civile et la présence d'enfants.

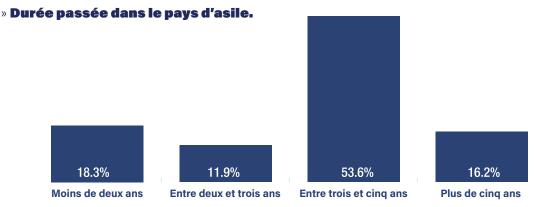


Tableau n°4 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est la durée passée dans le pays d'asile.

En raison de l'épidémie du Covid-19 et des mesures de distanciation sociale qui ont accompagné la réalisation de notre recherche, l'intégralité des entretiens a été menée par téléphone ou via Internet, sans qu'aucune rencontre sur le terrain n'ait été possible. Pour contacter les personnes à interroger, nous avons donc opté pour l'échantillonnage « boule de neige », en nous appuyant sur la chaîne de contacts des enquêteurs et leur capacité d'accès aux communautés de réfugiés dans les quatre pays étudiés, avec trois conditions essentielles à remplir :

- Que les personnes interrogées soient des réfugiés récents, arrivés dans l'un des quatre pays étudiés après 2011.
- Que les personnes interrogées aient au moins 18 ans.
- Que les personnes interrogées aient passé au moins un an dans le pays d'asile.

La collecte des données a été effectuée par une équipe composée de 25 personnes des deux sexes, elles-mêmes réfugiées dans les quatre pays concernés, et possédant les qualifications requises pour la tâche. Elles ont en outre bénéficié d'une formation de trois jours, au cours de laquelle les objectifs de l'étude et la portée du questionnaire ont été expliqués et où les candidats ont été formés aux techniques de l'entretien téléphonique et internet. Ils ont enfin dû mener des entretiens tests, sur la base desquels l'équipe a été sélectionnée.

La collecte des données a duré environ cinq semaines ininterrompues, de mi-octobre à fin novembre 2020. Elle s'est accompagnée d'une supervision quotidienne et du contrôle qualité des entretiens et des informations recueillies, grâce aux possibilités techniques qu'offre le questionnaire électronique dont l'accès et la durée d'utilisation peuvent être renseignés par simple consultation de l'adresse IP de l'appareil utilisateur. Ce contrôle qualité a par ailleurs permis de garantir l'équilibre de l'échantillon conformément aux critères susmentionnés. Les résultats du contrôle qualité ont fait l'objet de rapports bihebdomadaires. Sur toute la durée de la collecte, huit rapports de contrôle qualité ont ainsi été produits. Chaque rapport renseignant sur l'état des données à un moment précis du processus de collecte, il a permis de préciser leur degré de conformité avec les critères choisis pour l'échantillonnage. Après examen de ces rapports, des recommandations étaient transmises à l'équipe des enquêteurs. Au terme de la collecte, on comptait 1845 questionnaires remplis, dont 245 ont été annulés en raison de leur non-respect des critères de qualité. Les 1600 questionnaires restants ont été validés et leurs données, soumises à l'analyse.

Chapitre 1 : Conditions de vie et intégration des réfugiés syriens récemment arrivés dans les pays de l'Union Européenne

Ce chapitre étudie un certain nombre d'indicateurs en lien avec le degré d'intégration des réfugiés récemment arrivés dans leur société d'accueil, sachant que la capacité d'insertion dans le marché du travail constitue un facteur déterminant de ce processus. C'est pourquoi la maîtrise de la langue et le fait d'occuper un emploi sont considérés, chez les réfugiés interrogés, comme des facteurs-clés pour l'analyse.

Conscients de la controverse qui entoure la définition du concept-même d'intégration, nous essaierons de concentrer notre propos sur des critères fondamentaux liés à l'engagement constructif des réfugiés dans la société hôte, sur les plans économiques et sociaux. Nous examinerons également la perception qu'ont les réfugiés de leur intégration et de leur rapport à la société d'accueil : autant de paramètres qui, combinés, peuvent dresser un tableau général de cette relation.

Ce chapitre analyse les données produites par l'échantillon des personnes interrogées dans les quatre pays (Allemagne, France, Pays-Bas, Suède), en tenant compte des différences entre les mesures adoptées par chacun des États en matière d'insertion des réfugiés dans le marché du travail, qui vont de l'enseignement de la langue à la formation professionnelle, en passant par la reconnaissance des diplômes obtenus dans les pays d'origine.

Premièrement : L'apprentissage de la langue et l'insertion dans le marché du travail

Les quatre pays encouragent l'apprentissage de la langue nationale au minimum jusqu'au niveau intermédiaire, en attribuant notamment une allocation aux réfugiés pendant cette période afin qu'ils se consacrent entièrement à cet objectif. Cela constitue de fait un cadre qui favorise l'apprentissage de la langue du pays d'accueil.

En dépit de la disparité des prédispositions à l'apprentissage linguistique - qui naturellement se retrouve chez les réfugiés à travers un certain nombre de paramètres (le niveau d'éducation atteint, la présence de blocages personnels comme la dyslexie ou de facteurs externes comme la compétence des enseignants dans les écoles de langue) - les quatre pays où vivent nos interrogé-e-s favorisent globalement l'apprentissage de la langue en l'inscrivant dans un programme dirigé par des instances publiques ou associatives. Ce constat nous habilite à considérer que le niveau de langue acquis par le réfugié constitue l'un des principaux indicateurs du degré de son engagement dans le processus d'intégration. Cela agit également sur un certain nombre d'autres facteurs d'intégration, comme le travail par exemple.

Les données indiquent que 28,9% des interrogé-e-s de notre enquête, c'est-à-dire près du tiers de notre échantillon, n'ont toujours pas acquis la langue du pays hôte de manière satisfaisante (ils déclarent que leur niveau de maîtrise de la langue du pays hôte est faible voire très faible). Or cela affecte un certain nombre d'autres facteurs de leur intégration, à commencer par leurs relations sociales ou encore leur capacité à connaître les lois et les usages sociaux du pays hôte et, partant, leurs droits et devoirs en son

Parmi nos enquêté-e-s, le taux de ceux qui déclarent avoir un niveau intermédiaire dans la maîtrise de la langue du pays d'accueil s'élève à 33,6%, contre 37,6% qui déclarent en avoir une bonne, voire une très bonne maîtrise. La tendance générale renseignée par les réponses à cette question indique que la majorité des réfugiés maîtrise la langue du pays d'accueil. Cela fournit la preuve de l'efficacité des politiques d'enseignement linguistique dans ces quatre pays, qui ont aménagé la possibilité pour les réfugiés de se consacrer à l'apprentissage d'une langue complètement nouvelle pour eux.

Dans la mesure où l'échantillon total de notre étude est essentiellement composé de réfugiés qui résident dans le pays hôte depuis au moins trois ans (69,8% de l'échantillon total), cela nous habilite à formuler une appréciation générale sur la qualité des mécanismes de soutien à l'enseignement de la langue dans les quatre pays étudiés. Cela permet également d'évaluer la présence d'un désir d'intégration chez les réfugiés, ainsi qu'une conscience de l'importance que revêt le fait d'être capable d'interagir de manière efficace avec le nouvel environnement social.

On se doit de préciser que cette question repose sur l'auto-évaluation que font les personnes interrogées de leur niveau de langue. Toutefois, cette évaluation est également liée à des facteurs objectifs tels que leur insertion dans le marché du travail ou le niveau certifié qu'ils ont atteint dans leur apprentissage de la langue. Ces aspects viennent de fait contrebalancer la partialité que peut engendrer ce type de question.

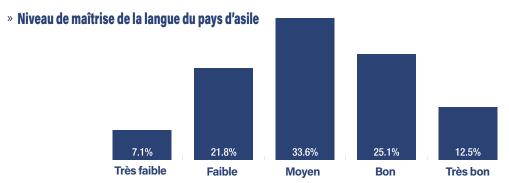


Tableau n°5 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable de la langue.

Conformément à la législation propre à chacun des quatre pays de notre étude, tous les réfugiés qui y résident perçoivent une allocation financière, que ce soit de manière directe ou indirecte. Cela prend la forme de certaines aides, comme par exemple l'octroi d'un abonnement pour les transports en commun le temps que dure l'apprentissage de la langue, mais bien souvent aussi chaque fois que les réfugiés ne travaillent pas. Il arrive également que des réfugiés travaillant dans ces pays perçoivent tout de même une allocation en complément de leurs revenus lorsque ceux-ci sont inférieurs au salaire minimum défini par la législation nationale, ou qu'ils ne suffisent pas à subvenir aux besoins de toute la famille. Ces allocations contribuent en outre à donner aux réfugiés le temps que les gouvernements de ces pays hôtes jugent nécessaire pour permettre leur insertion dans le marché du travail.

Certaines catégories de réfugiés perçoivent des aides indépendamment des critères que représentent le travail ou le revenu. Par exemple, la législation allemande prévoit le versement d'une allocation en fonction du nombre d'enfants, dont bénéficient les réfugiés au même titre que les citoyens allemands, indépendamment des critères susmentionnés. Au vu de ces données, on comprend que la proportion des réfugiés percevant des aides financières de la part de l'État d'accueil soit élevée. En effet, 64,6% des enquêtées et enquêtées de notre étude déclarent percevoir actuellement des aides financières de la part du pays d'asile dans lequel ils vivent.

La conjoncture économique actuelle engendrée par l'épidémie du Coronavirus contribue à ce que ce taux soit élevé. L'année 2020 a en effet connu une hausse du chômage et une récession de l'économie qui ont affecté l'ensemble des habitants de ces pays. Notre enquête ayant été menée plusieurs mois après l'apparition de l'épidémie durant une période de propagation, les conséquences négatives de cette dernière, visibles dans les indicateurs économiques à échelle globale, doivent être prises en considération lorsqu'on interprète le taux des bénéficiaires d'aides parmi les participants à notre questionnaire (réalisé entre octobre et novembre 2020).



Tableau n°6 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est la perception d'une allocation.

En ce qui concerne l'examen de l'indicateur du travail chez les enquêtés et enquêtées de notre étude, on peut relever la correspondance entre ce taux et celui indiquant la perception d'allocations. En effet, 32,3% de notre échantillon déclarent travailler au moment où ils répondent au questionnaire, contre 67,8% qui déclarent ne pas travailler. Si les chiffres du chômage ont augmenté dans l'ensemble des pays étudiés à cause de de l'épidémie du Coronavirus, le différentiel entre les taux globaux et ceux fournis par les réponses à notre questionnaire reste toutefois très important (Allemagne : 3%, France : 8,3%, Pays-Bas :3%, Suède : 6,7%).

Il est possible d'expliquer le taux d'inactivité élevé parmi les réfugiés par plusieurs causes. Premièrement, par la situation globale décrite ci-dessus et provoquée par l'épidémie de Coronavirus. Deuxièmement, par le fait qu'une partie des réfugiés soit engagée dans un parcours d'apprentissage, que ce pour l'acquisition de la langue du pays hôte, ou dans un cursus universitaire ou professionnalisant. Vient s'ajouter à cela, la question de la capacité des réfugiés à s'insérer dans le marché du travail d'un nouveau pays qui ne donne pas nécessairement à leurs qualifications la même valeur que celle qui leur était reconnue dans leur pays d'origine, ou dans un autre pays dans lequel ils ont pu travailler auparavant. Ce décalage dans la reconnaissance des qualifications affecte la nature des métiers accessibles aux réfugiés. Il faut cependant examiner également et de manière plus approfondie la capacité d'absorption des réfugiés par les marchés du travail des pays étudiés, ainsi que la concordance entre leurs besoins et les compétences proposées. Il faut en outre prendre en considération la contribution de la société et de l'État étudié au travail d'adaptation et d'amélioration des compétences des réfugiés, en vue d'aider leur insertion dans le marché du travail. Au vu de ces résultats, il nous est possible de dire qu'en dépit du rôle joué par différents facteurs dans la question du travail des réfugiés, les faibles taux de travail parmi ces derniers sont un indicateur significatif de l'échec des programmes de formation professionnelle proposés jusqu'à présent, qui n'ont pas su combler le fossé qui existe entre les réfugiés et les citoyens des pays d'asile en ce qui concerne le chômage.



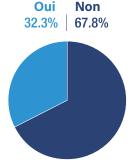


Tableau n°7: Structure de l'échantillon total en fonction de la variable du travail.

Aux côtés du travail et de la langue, la connaissance qu'ont les réfugiés des lois du pays dans lequel ils vivent, constitue un des aspects déterminants de leur capacité à s'impliquer de fait dans des relations contractuelles au sein de cette société, comme celles qui caractérisent le monde du travail, de l'enseignement supérieur, etc. 69,6% des interrogé-e-s de notre étude estiment que,---- voire une très bonne, connaissance des lois du pays qui les accueill e. Si l'on suppose une certaine homogénéité socio-culturelle chez les Syriens avant leur exil, cet indicateur peut également être utilisé pour apprécier le rôle des mesures prises par les pays d'accueil dans la sensibilisation des réfugiés aux droits et devoirs que la législation leur confère.

Sur une échelle allant de 1 à 5, à combien évaluez-vous votre degré de connaissance des lois concernant les réfugiés dans le pays où vous vivez ?

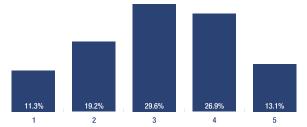


Tableau n° 8 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est la connaissance de la législation

Deuxièmement- Les relations et l'interaction sociales

Si les facteurs examinés jusqu'alors correspondent, lorsqu'ils sont réunis, aux outils concrets indispensables pour s'engager de manière constructive dans la société hôte, la structure des relations sociales qui constituent l'environnement de vie du réfugié représente également un facteur déterminant dans le processus de son intégration. L'existence d'un réseau de relations avec des citoyens du pays d'accueil ou avec des réfugiés installés dans le pays depuis longtemps par exemple, dote le réfugié d'un « savoir-faire » plus important en matière d'intégration, qui lui montre comment faire avancer ce processus.

À la question concernant la composition de leur réseau de relations sociales actuel, 57,4% de notre échantillon répondent que les relations avec la famille et les proches arrivent en première position. 32,6% d'entre eux considèrent que leur principal réseau de relations sociales est constitué par d'autres réfugiés syriens. Et seuls 7,3% déclarent que leur réseau de relations sociales se compose essentiellement de citoyens du pays d'accueil.

Cet indicateur peut faire l'objet d'une double lecture, de part et d'autre de la relation entre réfugiés et citoyens du pays hôte. D'un côté, on peut expliquer cette concentration des relations sociales des réfugiés syriens sur la famille et leurs compatriotes, par des obstacles à la rencontre au premier plan desquels figure la barrière de la langue. On peut également l'expliquer par des « blocages psychologiques » que la société hôte participe à fabriquer. Autrement dit, la faiblesse des relations sociales entre les réfugiés et les citoyens des pays d'accueil peut relever de la responsabilité tant de l'invité que de l'hôte. Notre questionnaire ne nous permet toutefois pas d'interprétation plus poussée sur les raisons de ce manque d'intégration.

» Le réseau de relations sociales

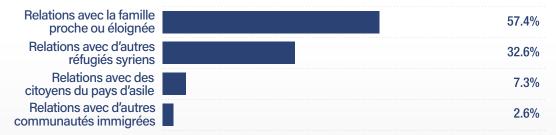


Tableau n° 7 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable du travail.

D'un autre côté, à la question interrogeant la construction d'amitiés avec les citoyens du pays d'asile, notre échantillon fait apparaître une quantité non négligeable de relations sociales de ce type. Cela signifie que, dans la question précédente, les réponses concernant le réseau des relations sociales prennent avant tout en compte les relations privilégiées. Cela renvoie également au modèle dominant de sociabilité en Syrie, où les relations familiales jouent un rôle prépondérant, au niveau économique, politique et social.

Ainsi, 49,4% des interrogé-e-s de notre étude déclarent avoir des amis proches parmi les citoyens du pays d'asile. Cela éclaire d'un jour nouveau les réponses à la question précédente. Nous relèverons par ailleurs que le taux des interrogé-e-s qui déclarent avoir des amis proches parmi les citoyens du pays d'asile est plus élevé que celui de ceux qui déclarent avoir une bonne, voire une très bonne, maîtrise de la langue du pays d'accueil (37,6% de l'échantillon total). Nous pouvons expliquer cela par le fait que la langue n'est pas une condition indispensable à ce type de relation, et qu'elle n'est pas l'unique facteur permettant la naissance de ce type de relation entre les réfugiés et les citoyens des pays d'accueil.

» Avez-vous des amis proches parmi les citoyens de votre pays d'asile?



En marge des facteurs externes, le regard que le réfugié porte sur l'importance de son intégration contribue dans une certaine mesure à son inclusion dans la société hôte. La grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de notre étude considère le fait de s'intégrer dans le pays hôte comme leur priorité dans la vie. En effet, quasiment 80% d'entre eux déclarent que leur intégration dans la société de leur pays d'asile est soit leur priorité absolue, soit qu'elle figure parmi leurs priorités. Seuls 20,1% considèrent que cela ne fait pas partie de leurs priorités, dans la mesure où ils se considèrent déjà bien intégrés dans leurs sociétés d'accueil.

» À quel point le fait de vous intégrer dans la société d'accueil est-il une priorité à vos yeux ?

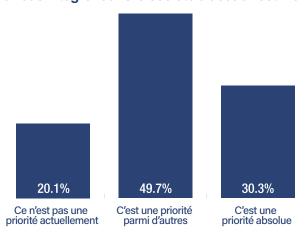


Tableau n° 11 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est la priorité accordée à l'intégration.

La perception qu'ont les réfugiés de leur propre intégration dans les sociétés des pays d'asile constitue un indicateur de leur désir d'intégration. Car si l'auto-évaluation de leur niveau d'intégration peut faire l'objet d'une lecture partiale, elle a néanmoins le mérite de renseigner sur l'intensité de leur désir en ce sens.

Près de 74% des personnes interrogées dans le cadre de notre étude évaluent à « 3 et plus » le niveau de leur intégration dans la société du pays d'asile, sur une échelle allant de 1 à 5.

Le fait qu'une importante proportion des personnes interrogées considèrent leur niveau d'intégration comme élevé témoigne d'un désir évident d'intégration dans leurs nouvelles sociétés. Le fait que notre échantillon vive en majorité depuis trois ans et plus dans les pays d'accueil étudiés explique peut-être cette tendance générale, le nombre de ces années ayant favorisé l'acquisition de la langue ainsi que d'une qualification professionnelle.

S'il existait un indicateur global de l'intégration, il ne corroborerait probablement pas les réponses à notre présente question. Ces résultats donnent en effet plutôt une indication sur la perception que nos enquêté-e-s ont d'eux-mêmes, ainsi que sur le véritable désir d'intégration qui existe chez eux.

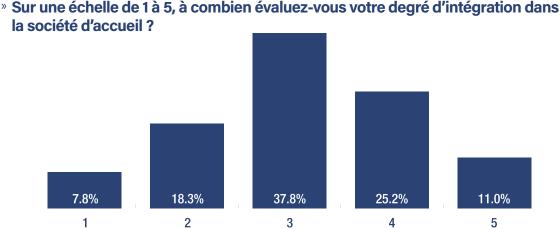


Tableau n° 12 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est le degré d'intégration.

En parallèle des facteurs indispensables à l'intégration des réfugiés, il existe un certain nombre de sujets considérés comme problématiques dans les sociétés d'origine, mais qui sont légaux dans les pays d'asile. (Certains de ces sujets ont parfois été légalisés relativement récemment et continuent de susciter un vaste débat entre les citoyens de ces pays, comme c'est le cas par exemple de l'avortement).

À travers notre questionnaire, nous avons sondé l'opinion de notre échantillon sur plusieurs de ces sujets de société afin d'utiliser les résultats comme un indicateur éventuel de ce qui pourrait, à leurs yeux, faire obstacle à leur intégration.

Sur la question concernant la possibilité pour l'épouse de divorcer sans l'accord de son époux, la tendance majoritaire de l'échantillon total est à l'acceptation : 59,6% des personnes interrogées déclarent être d'accord voire totalement d'accord avec ce droit. 23,1% d'entre elles y sont toutefois opposées.

» Droit de l'épouse à obtenir le divorce sans l'accord de l'époux

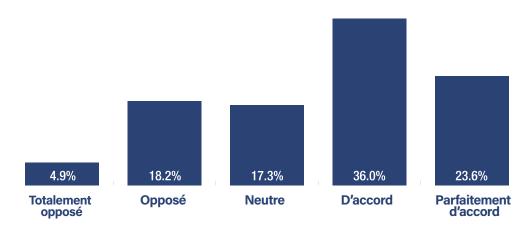


Tableau n° 13 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est le positionnement sur la question du divorce

Cette même tendance générale se retrouve sur la question de la contraception, puisque plus de la moitié de notre échantillon accepte cette pratique, contre 14,4% d'entre les interrogé-e-s qui la refusent.

» La contraception

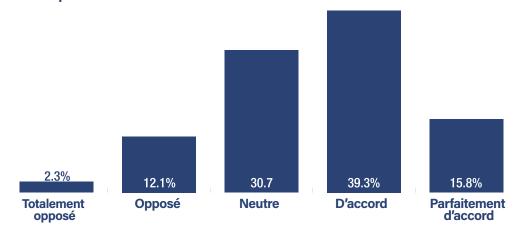


Tableau n° 14 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est le positionnement concernant la contraception.

Toutefois, cette acceptation qui caractérise jusqu'alors la tendance générale de l'échantillon, baisse sur des questions comme le droit à l'avortement, la consommation de boissons alcoolisées et les relations sexuelles hors mariage. Les taux d'acceptation sur ces trois questions sont respectivement de 35,5%, 39,7% et 25%. Le taux tombe au plus bas lorsqu'est interrogée leur acceptation de l'homosexualité. Seuls 19,1% de notre échantillon déclarent l'accepter, contre 46,9% qui y sont opposés.

Ces résultats constituent un indicateur de l'aspect problématique que représentent ces questions de société aux yeux des réfugiés, et sur le travail qu'ils doivent fournir pour les accepter davantage. D'autant qu'il s'agit là de pratiques autorisées par la loi - quoique parfois soumises à conditions - dans les pays étudiés.

» Quelle est votre position sur la question suivante:

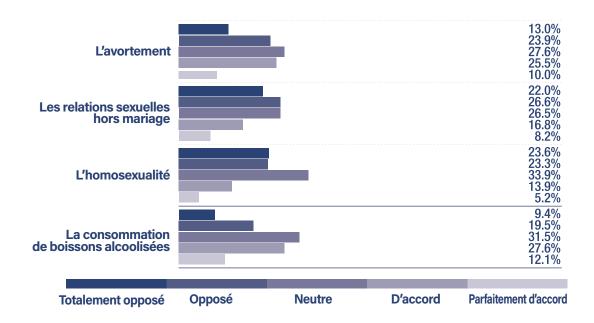


Tableau n° 15 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est le positionnement concernant certaines questions de société polémiques (l'avortement, les relations sexuelles hors mariage, l'homosexualité et la consommation d'alcool).

Chapitre 2 : Principaux facteurs individuels et collectifs de l'intégration des réfugiés récemment arrivés

Le processus d'intégration des réfugiés récemment arrivés, au sein des sociétés des pays qui les accueillent, est influencé par divers facteurs tant individuels que collectifs et qui, combinés, peuvent constituer un cadre général qui détermine ce processus. Ce chapitre s'intéresse aux corrélations entre ces facteurs, qui forment ensemble un indicateur général du degré d'intégration des réfugiés. Il analyse en outre la façon dont des facteurs individuels tels que l'âge, le sexe et la classe sociale influent sur les déterminants de l'intégration des réfugiés que sont, entre autres, l'apprentissage de la langue et le travail.

La première section propose une analyse de corrélation de l'échantillon global, en articulant les indicateurs de l'intégration à deux groupes de variables : les variables individuelles telles le sexe, l'âge, et l'éducation d'une part ; et les variables en lien avec la qualité de réfugié, telles que la durée de résidence dans le pays d'asile, les conditions de vie de l'enquêté ou les personnes avec lesquelles il vit, la situation administrative et l'adaptation culturelle d'autre part.

Premièrement- Le rapport entre intégration dans les sociétés hôtes et facteurs individuels

Étudier la composition des facteurs spécifiques aux individus aide à saisir l'impact de ces facteurs sur le processus de leur intégration en tant que réfugiés. Cela peut également permettre, dans un deuxième temps, d'améliorer les dispositifs d'intégration et leurs modalités de fonctionnement en fonction de ces variables. Ce chapitre comprend une analyse des corrélations entre les indicateurs étudiés dans le premier chapitre que sont le niveau de maîtrise de la langue, le travail dans le pays hôte et le réseau des relations sociales - entre autres facteurs qui, combinés, sont utilisés dans cette étude comme un indicateur de la nature et du degré d'intégration des réfugiés - et des variables proprement personnelles comme l'âge, le sexe et le niveau d'éducation, entre autres facteurs individuels susceptibles d'avoir un effet évident sur le processus de leur intégration.

1-L'âge

Les recoupements statistiques opérés dans le cadre de cette étude établissent une corrélation évidente entre l'âge du réfugié et son intégration dans l'environnement social du pays d'asile.

L'acquisition de la langue apparaît comme le facteur le plus fortement corrélée à cette première variable. Dans la mesure où la maîtrise de la langue est un facteur déterminant dans le processus d'intégration, cette corrélation entre le niveau de maîtrise linguistique et l'âge semble être un élément fondamental qui agit sur de nombreuses autres variables.

Parmi les interrogé-e-s qui estiment leur niveau de maîtrise de la langue du pays hôte comme étant bon voire très bon, la tranche d'âge des 18-25 ans est celle qui enregistre le plus haut taux (61,2%). Parmi les interrogé-e-s appartenant à la tranche d'âge des 26-39 ans, ils sont 43,6% à estimer que leur niveau de maîtrise de la langue du pays hôte est bon voire très bon. Ce taux chute à 20% en ce qui concerne les interrogé-e-s appartenant à la tranche d'âge des 40-55 ans. Il est donc possible de relever le net écart qui existe entre ce taux de réponse au sein de la catégorie des plus jeunes et le taux recueilli auprès de l'échantillon total, qui s'élève à près de 37%.

Cette proportionnalité évidente entre l'âge et la maîtrise de la langue renvoie à différents facteurs, parmi lesquels la rapidité d'apprentissage chez les plus jeunes, mais également l'inscription d'une large partie des jeunes - tout particulièrement de la première tranche des 18-25 ans - dans un processus de formation qui contribue à élever le niveau de maîtrise de la langue du pays hôte. De la même façon, les jeunes sont, comparés aux plus âgés, davantage engagés dans des relations amicales avec les citoyens des pays d'accueil. Cela peut aider à comprendre les écarts qui donnent un net avantage aux plus jeunes dans différents domaines caractéristiques du processus d'intégration au sein de la nouvelle société, comme cela apparaît dans les différents tableaux ci-dessous.

» Niveau de maîtrise de la langue du pays hôte

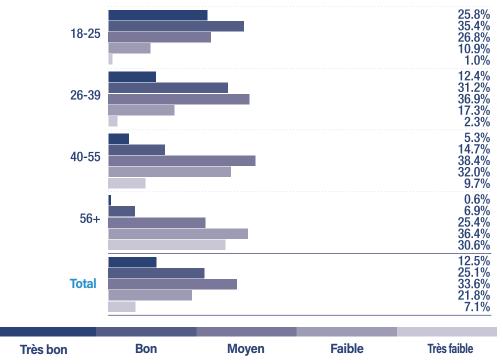


Tableau n° 16 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont l'âge et la langue.

Cette étude considère la capacité à construire des amitiés au sein de la société hôte comme un indicateur du degré d'intégration des réfugiés, ce qui est naturellement à mettre en corrélation avec plusieurs autres facteurs. L'évidence statistique d'une corrélation entre le fait d'avoir lié des amitiés avec des citoyens du pays hôte et la catégorie d'âge, démontre l'influence du facteur qu'est l'âge sur l'édification de liens solides entre réfugiés et citoyens des sociétés d'accueil.

Aussi, 64,8% des enquêtés appartenant à la catégorie des 18-25 ans déclarent avoir des amis proches parmi les citoyens du pays hôte. Ce taux baisse à 55,1% pour la catégorie des 26-39 ans, et il n'est plus que de 37,7% pour la catégorie des 40-55 ans.

On constate une certaine association entre la proportion de ceux qui ont déclaré avoir des amis proches parmi les citoyens du pays hôte et ceux qui ont déclaré avoir un niveau de langue bon voire très bon, parmi les interrogé-e-s appartenant à la catégorie des 18-25 ans. Cela révèle une nette corrélation entre les deux facteurs. Toutefois, avoir des amis parmi les citoyens du pays hôte n'est pas uniquement fonction de ce facteur, puisqu'on peut considérer qu'il s'agit là d'un indicateur de la nature et du degré d'intégration. L'âge contribue de manière évidente à ce processus, puisque les membres des deux catégories les plus jeunes parmi les interrogé-e-s de notre étude indiquent une propension bien supérieure à leurs ainés, à lier des amitiés avec les citoyens des pays d'asile. On peut expliquer cela par le fait que les jeunes générations sont davantage touchées par des facteurs culturels que l'on peut qualifier de « mondiaux », et qui résultent notamment de la généralisation de l'usage des médias sociaux sur Internet. Or cela facilite la construction d'amitiés avec des citoyens du pays hôte appartenant à la même génération.

» Avez-vous des amis proches parmi les citoyens du pays d'asile?

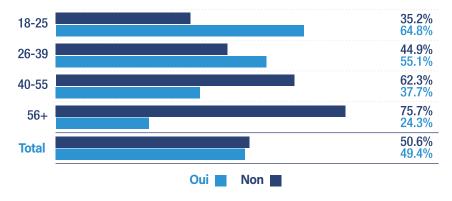


Tableau n° 17 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont l'âge et les amis.

Cette proportionnalité inverse entre l'âge, le niveau de maîtrise de la langue et la possession d'amis parmi les citoyens du pays hôte se modifie clairement lorsqu'on en vient à demander à nos interrogé-e-s s'ils possèdent un emploi actuellement. Ici, ce sont en effet les catégories d'âge médian, c'est-à-dire les 26-39 ans et les 40-55 ans, qui affichent des taux de réponse positive comparativement plus élevés (respectivement 40,2% et 33,6%) que les autres catégories d'âge.

En ce qui concerne la catégorie des plus âgés, c'est-à-dire les plus de 55 ans, la proportion de ceux qui déclarent avoir un travail ne dépasse pas les 17,9%. Ce taux est plus élevé chez les 18-25 ans, dont 25% déclarent avoir un travail au moment de l'enquête.

Il est possible d'expliquer cette modification dans la corrélation (âge-travail) par le fait que les plus âgés ont acquis à travers leur existence un niveau de qualification professionnelle plus important, ce qui leur donne un accès plus important et plus rapide au marché du travail dans le pays d'asile. Par ailleurs, une partie importante des membres de la catégorie 18-25 ans se consacrant aux études universitaires, cela se traduit nécessairement par un taux élevé de chômage parmi eux – ce qui est le cas dans la plupart des pays du monde. Enfin, le taux de personnes actives baisse au sein de la catégorie des plus de 55 ans, du fait qu'une partie d'entre eux accèdent à l'âge de la retraite.

» Avez-vous actuellement un travail?

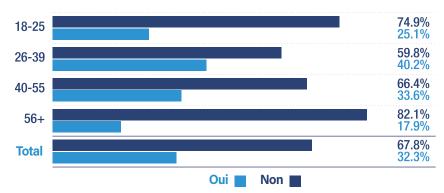


Tableau n° 18 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont l'âge et le travail,

2-Le niveau d'éducation atteint

Les recoupements statistiques menés dans le cadre de cette étude mettent également en lumière l'évidente corrélation qui existe entre le niveau d'éducation atteint des réfugiés et les questions considérées comme un indicateur de leur intégration. On peut expliquer cela par l'aptitude qu'ont les détenteurs d'un diplôme supérieur à s'investir plus facilement dans le processus d'apprentissage d'une nouvelle langue.

Les détenteurs d'un Bac+3 et plus sont proportionnellement plus nombreux (53,1%) que les autres à déclarer avoir un bon voire un très bon niveau de maîtrise de la langue du pays hôte. Ceux qui ont atteint un niveau baccalauréat sont 42,7% à considérer avoir un bon voire un très bon niveau de langue, tandis que ce taux chute drastiquement à 16,5% chez ceux qui n'ont qu'un brevet des collèges voire moins.

Le rapport entre les niveaux d'apprentissage de la langue du pays hôte et le reste des indicateurs de l'intégration constitue un facteur fondamental de la compréhension du processus intégratif. La corrélation entre les niveaux de maîtrise linguistique et les niveaux d'éducation atteint montre l'influence qu'a ce dernier facteur sur l'acquisition d'une langue nouvelle. D'autant que la langue de l'un des pays de notre échantillon, en l'occurrence la France, est enseignée en Syrie – bien qu'en proportion moindre que l'anglais. Il est impossible de ne pas tenir compte de ce facteur comme étant un élément fondamental qui contribue à augmenter le taux de maîtrise de la langue parmi ceux qui ont un niveau d'éducation plus élevé.

Si le fait de posséder une éducation plus importante facilite l'investissement de l'individu dans un nouveau processus d'apprentissage, la maîtrise de langues intermédiaires comme l'anglais accélère également ce processus, ainsi que la mise en œuvre de son objectif.

» Language mastery of the country of refuge



Tableau n° 19 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le niveau d'éducation et la langue.

De même, les résultats de l'enquête font apparaître une très nette corrélation entre le niveau d'éducation atteint et l'accès à l'emploi. En effet, le taux d'activité professionnelle chez les plus diplômés est le plus élevé, là où celui d'inactivité augmente chez les moins diplômés. Bien que le taux d'actifs occupés parmi les détenteurs d'un Bac+3 ou plus chez les réfugiés de notre enquête ne se juxtapose toujours pas à celui, global, du pays d'asile, il indique tout de même que les plus éduqués possèdent des compétences qui leur permettent de s'insérer plus rapidement dans le nouveau marché du travail.

Cela peut également être considéré comme un indicateur des besoins du marché du travail dans les pays de l'étude (Allemagne, France, Pays-Bas et Suède). Car bien que les moins diplômés possèdent des savoir-faire artisanaux et professionnels, cela ne semble pas les aider de manière significative à accéder au marché du travail dans les pays d'asile étudiés. Dans ces derniers en effet, les métiers d'artisanat requièrent également une qualification professionnelle qu'il n'est pas facile d'obtenir pour les moins diplômés parmi les interrogé-e-s de notre échantillon.

Apparemment, le niveau comparativement élevé de maîtrise de la langue du pays hôte chez les plus diplômés contribuerait également à augmenter leurs chances d'accéder à l'emploi.

» Avez-vous actuellement un travail?

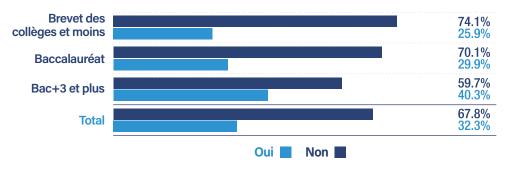


Tableau n° 20 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le niveau d'éducation atteint et le travail.

Le niveau élevé de maîtrise de la langue et la possession d'un travail parmi les plus diplômés contribue, comme cela apparaît dans les résultats de l'étude, à renforcer leurs relations sociales avec les citoyens du pays d'asile. En effet, c'est parmi les plus diplômés, que le taux de ceux qui considèrent leur réseau de relations sociales comme étant principalement constitué de citoyens du pays d'asile, est le plus élevé. Or ce taux diminue en même temps que diminue le niveau d'éducation atteint. Il est cependant intéressant de relever que c'est également chez les plus diplômés que l'on enregistre le taux le plus élevé de ceux qui considèrent leur réseau de relations sociales comme principalement constitué d'autres réfugiés syriens. Cela démontre l'impact du niveau d'éducation sur la création de relations sociales avec les autres réfugiés syriens présents dans le pays hôte.

Ce second phénomène s'explique principalement par la structure de ces relations basées sur des espaces communs aux réfugiés, que ces derniers ont créés dans le but de partager leurs expériences et en tête desquels se trouvent les groupes formés, dans les pays d'asile, sur les réseaux sociaux. Ces derniers semblent être considérés comme des portails privilégiés, par les détenteurs de niveaux d'éducation supérieurs, pour nouer des liens entre eux. Cela peut s'expliquer par le fait que les détenteurs de niveaux d'éducation supérieurs appartiennent généralement à la classe moyenne et moyenne-supérieure, ce qui fonde leurs relations sociales sur une certaine homogénéité de leurs milieux sociaux d'extraction. Quant au premier phénomène relevé au sein de cette corrélation – à savoir le taux élevé de ceux qui considèrent leurs relations avec les citoyens du pays hôte comme leur principal réseau de sociabilité – il peut s'expliquer entre autres par le taux élevé de bonne maîtrise de la langue parmi les plus diplômés, ainsi que par la proportion élevée d'actifs occupés parmi eux.

» Qui forme l'essentiel de votre réseau social?

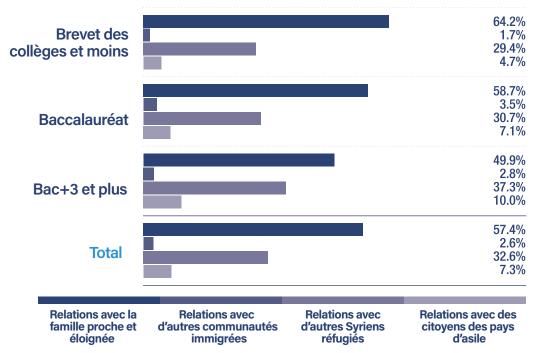


Tableau n° 21 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le niveau d'éducation atteint et le réseau des relations sociales.

3-Le sexe

À son tour, le genre ou le sexe des interrogé-e-s de l'enquête joue un rôle déterminant dans le processus de leur intégration. Plusieurs recoupements statistiques montrent qu'il existe une corrélation entre le sexe des interrogé-e-s et les indicateurs d'intégration retenus dans la présente étude. On peut ainsi relever un certain nombre de facteurs qui semblent perdurer dans leur impact négatif sur l'intégration des femmes au sein des sociétés hôtes.

Les femmes sont en effet plus nombreuses à avoir recours aux aides versées par l'État du pays d'asile. Aussi, 70,3% des femmes interrogées dans le cadre de notre enquête déclarent percevoir des aides financières de la part du pays hôte, contre 59,3% des hommes. La catégorie « sexe neutre » est celle qui recourt le moins aux aides d'État, puisque seuls 28,6% de ses membres déclarent percevoir une allocation financière (cela dit, la proportion de personnes se déclarant de sexe neutre ne permet pas de généralisation, étant donné qu'elles ne représentent que 7 des 1600 personnes de l'échantillon).

Ces chiffres indiquent que le processus d'insertion des femmes dans le marché du travail au sein des pays d'accueil n'est pas parvenu à faire augmenter le taux d'activité parmi elles. Il semblerait que les attentes du milieu social d'origine, qui attribue aux femmes un certain nombre de rôles comme la gestion de la vie domestique et de l'éducation des enfants, jouent un rôle fondamental dans le déficit d'intégration des femmes au sein de la société d'accueil.

» Le gouvernement vous aide-t-il financièrement, en tant que réfugié?

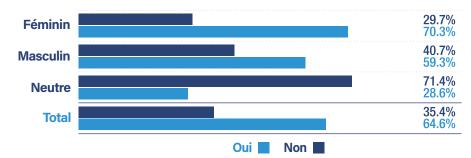


Tableau n° 22 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le sexe et la perception d'aides financières.

Par ailleurs, il semblerait que les structures sociales qui président, au sein de la société d'origine, à la présence des femmes dans la sphère publique ainsi qu'au mode de constitution de leurs relations sociales tendent à faire des relations familiales leur principal lieu de sociabilité. En effet, 67,3% des femmes de notre échantillon déclarent que leur réseau de relations sociales se structure avant tout autour de la famille, là où seuls 47,7% des hommes choisissent cette réponse.

L'écart entre les sexes devient d'autant plus évident lorsque l'on observe leurs taux respectifs de réponse aux autres choix : 24,3% des femmes déclarent que leur réseau social est essentiellement constitué par d'autres réfugiés syriens et 5,9%, par des citoyens du pays hôte ; tandis que ces mêmes réponses sont respectivement choisies par 41% et 8,5% des hommes de notre échantillon. Cette composition des réponses nous autorise à affirmer l'influence qu'ont sur les femmes les structures sociales traditionnelles, jusque dans les pays d'asile. Or cette influence semble trop profonde pour que les lois adoptées par les pays d'asile afin de renforcer les droits des femmes parviennent à en contrer l'effet.

» Qui forme l'essentiel de votre réseau social?

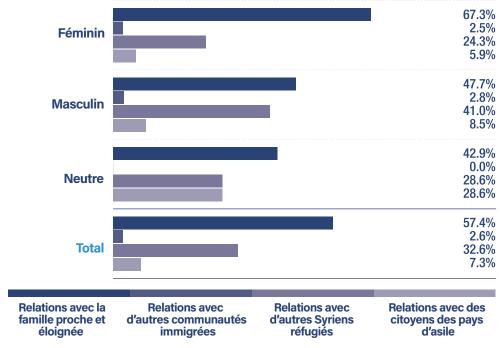


Tableau n° 23 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le sexe et le réseau des relations sociales.

4-Niveau de vie antérieur en Syrie

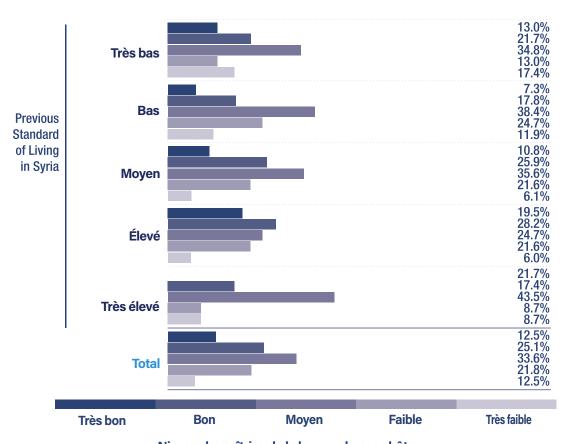
Notre étude établit également une corrélation entre le niveau de vie économique antérieur en Syrie, et le degré d'intégration des réfugiés dans les pays d'asile. Ceux dont les revenus étaient les plus élevés en Syrie montrent de plus grandes dispositions à l'intégration, même s'il ne s'agit pas ici d'une règle systématique. Cela dit, la tendance générale de notre échantillon établit une relation directement proportionnelle entre le niveau de revenu antérieur en Syrie et le degré d'intégration dans le pays d'asile.

De la même manière, les mieux rémunérés en Syrie font apparaître un niveau de maîtrise de la langue du pays hôte plus élevé que les autres. Aussi, 47,7% des hauts revenus en Syrie, et 36,7% des revenus moyens, déclarent avoir un bon voire un très bon niveau de maîtrise de la langue du pays hôte. Ce taux chute à 25,1% chez ceux dont les revenus étaient bas en Syrie.

La principale cause qui se tient derrière cela tient à l'épargne qu'ont pu accumuler les hauts et moyens revenus et qui leur a permis, dès les débuts de leur exil, d'améliorer leurs conditions de vie, en plus du soutien matériel prodigué par les États des pays d'asile. Cela a contribué à augmenter leur capacité de s'investir efficacement dans le processus d'intégration, à commencer par l'apprentissage de la langue du nouveau pays de résidence.

En outre, les niveaux de revenus élevés et moyens s'accompagnent habituellement de niveaux d'éducation élevés, en particulier chez les jeunes, ce qui peut constituer un facteur favorable à une acquisition plus rapide et plus efficiente de la langue du pays hôte.

» Niveau de vie antérieur en Syrie* 108-Niveau de maîtrise de la langue du pays hôte.



Niveau de maîtrise de la langue du pays hôte

Tableau n° 24 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le niveau de vie et la langue.

À travers notre étude, nous relevons que l'auto-évaluation qu'ont les réfugiés de leur degré d'intégration dans la société du pays d'accueil augmente également en fonction de ce qu'était leur niveau de revenus avant l'exil. Et bien que la majorité des interrogé-e-s de l'enquête, tous niveaux de revenus antérieurs confondus, évaluent leur degré d'intégration à 3 ou plus sur une échelle allant de 1 à 5, nous pouvons remarquer que ce taux de réponse augmente à mesure que croit le revenu. Aussi, 60,8% des très bas revenus estiment leur degré d'intégration à 3 ou plus sur une échelle allant de 1 à 5, contre 64,8% des revenus bas, 75,3% des revenus moyens et 76,4% des revenus élevés.

Naturellement, les réponses à cette question sont soumises à la partialité de la personne interrogée. Mais le fait que l'augmentation du taux de ceux considérant être bien intégrés soit directement proportionnelle à l'augmentation du niveau de revenus, ne peut s'expliquer que par la sécurité matérielle que procurent l'épargne ainsi que les qualifications scolaires et professionnelles dont jouissent les catégories qui percevaient des revenus élevés en Syrie. Ces facteurs, en effet, contribuent à accélérer le processus de leur intégration au sein des sociétés nouvelles.



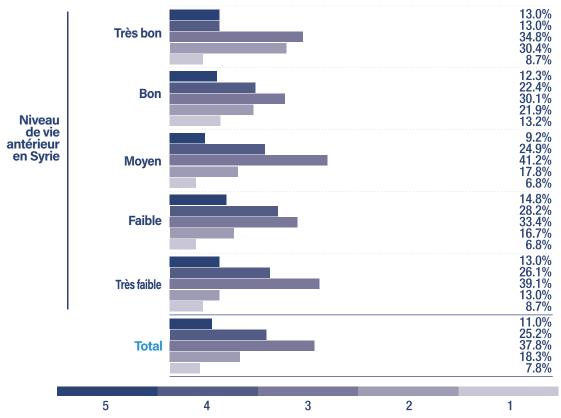


Tableau n° 25 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le niveau de vie et le degré d'intégration

5- L'appartenance religieuse

Une étude menée par la fondation allemande « Bertelsmann Stiftung » en 2017, montre qu'il existe une réticence chez une proportion non négligeable d'Européens à nouer des relations sociales avec la population musulmane. À titre d'exemple, 14% des Français et 19% des Allemands déclarent ne pas souhaiter avoir un voisin musulman.

D'un autre côté, la différence des us et coutumes que génère la différence religieuse influe sur la rapidité de l'intégration des réfugiés dans la société hôte. Il semblerait que le mélange entre l'islamophobie d'une part et les différences culturelles de l'autre, constitue un obstacle à l'intégration. Ce dernier n'est cependant pas toujours uniquement dû à une différence religieuse claire (un réfugié musulman dans une société chrétienne), puisqu'on ne peut pas dire que les réfugiés de confession chrétienne ne subissent pas, eux aussi, de discrimination dans les pays d'asile.

Le recoupement statistique entre la possession d'amis parmi les citoyens du pays hôte d'un côté et la variable qu'est l'appartenance religieuse de l'autre, vient éclairer l'un des aspects de ce phénomène : 42,2% des sunnites déclarent avoir des amis proches parmi les citoyens du pays hôte, contre 70,9% chez les areligieux, 63,1% chez les chrétiens et 62,9% chez les autres minorités religieuses.

Il existe donc un écart de plus de vingt pour cent minimum entre les personnes de confession sunnite et celles qui relèvent d'autres appartenances religieuses ou doctrinaires. Il semblerait que la vague d'hostilité envers l'islam que traverse l'Europe sous la conduite des partis d'extrême-droite, contribue dans une large mesure à creuser cet écart. Cela dit, les différences culturelles participent elles aussi à alimenter la distance sociale qui existe entre les réfugiés musulmans sunnites et la société d'accueil.



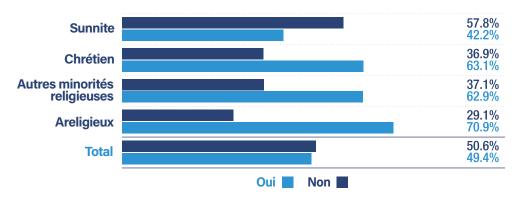


Tableau n° 26 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont la religion et les amis.

De façon similaire, les interrogé-e-s de confession sunnite évaluent de manière moins élevée que les autres leur degré d'intégration au sein des sociétés d'accueil. En effet, si 68,5% d'entre eux évaluent à 3 et plus leur degré d'intégration sur une échelle allant de 1 à 5, ce taux grimpe à 94% chez les areligieux, contre 83% chez les chrétiens et autres minorités religieuses confondus.

» Sur une échelle allant de 1 à 5, à combien évaluez-vous votre degré d'intégration dans la société d'accueil ?

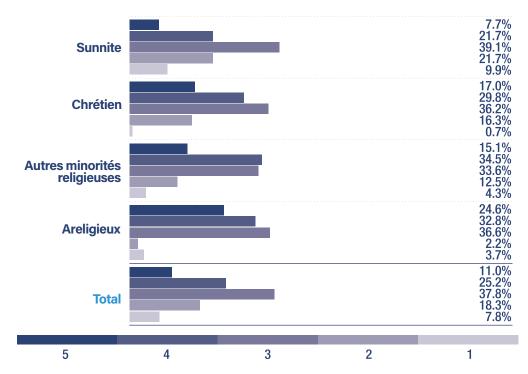


Tableau n° 27 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont la religion et le degré d'intégration.

6- Les principales raisons qui ont poussé à quitter la Syrie

Aux côtés des corrélations précédemment établies, les indicateurs révèlent une autre corrélation suscitant l'attention: à savoir celle qui existe entre le degré d'intégration des réfugiés et les conditions qui ont présidé à leur départ de Syrie. Les résultats de notre étude indiquent en effet que les réfugiés qui ont quitté la Syrie dans des circonstances plus exceptionnelles et contraintes que les autres – ceux qui ont dû fuir par exemple des lieux directement exposés aux affrontements militaires – rencontrent davantage de difficultés à s'intégrer sur plusieurs plans, comme celui de l'apprentissage de la langue par exemple. Cela peut se lire comme une répercussion des situations traumatisantes qu'ont connues les réfugiés contraints de fuir les combats dans leurs régions, ou encore la traque policière subie par des dizaines de milliers de civils.

Une étude menée par des chercheurs de l'université allemande de Leipzig en 2019(11) montre que la moitié des réfugiés constituant l'échantillon de leur enquête présente des signes de troubles psychologiques, comme, en premier lieu, des dépressions et des syndromes post-traumatiques.

Il est certain que le taux des troubles post-traumatiques est d'autant plus élevé que les réfugiés ont été longuement et durement exposés à des évènements traumatisants, tels qu'avoir subi la menace d'être arrêté, avoir été détenu par les forces de la sûreté, ou encore avoir été directement exposé aux opérations militaires.

Il semblerait que ces répercussions affectent jusqu'au mode de vie des réfugiés dans leurs pays d'asile. Aussi, les réfugiés ayant fui des zones de combats par exemple, rencontrent davantage de difficulté à apprendre la langue du pays hôte.

La présente étude montre que 27,4% des réfugiés ayant fui des zones de combats déclarent avoir un bon voire très bon niveau de maîtrise de la langue du pays hôte, là où ce taux monte à 62,8% chez ceux pour qui la principale motivation les ayant poussés à quitter la Syrie était d'échapper au service militaire obligatoire.

Cet écart constitue un indicateur des souffrances endurées par les réfugiés ayant fui des situations extrêmement traumatisantes, au cours desquelles ils ont été exposés de manière directe ou indirecte à une violence qui continue d'affecter leur vie et leur avenir, même après que la menace ait disparu.

» Quelle est la principale raison qui vous a poussé à quitter la Syrie?

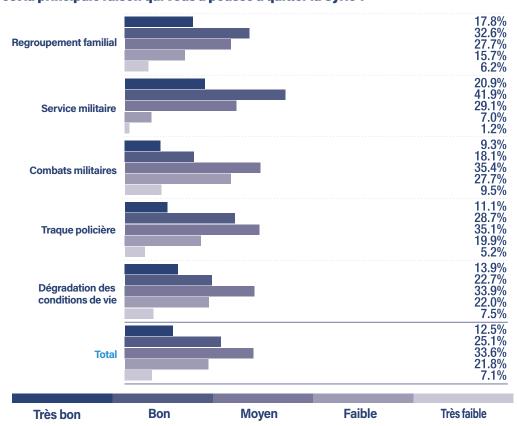


Tableau n° 28 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont la raison du départ de Syrie et la langue.

Deuxièmement- Le rapport entre l'intégration dans les sociétés hôtes et les conditions de l'asile

Aux côtés des facteurs liés à la situation personnelle des réfugiés, de nombreux autres facteurs entrent en jeu dans leur intégration au sein des sociétés d'accueil. En effet, les motifs et les conditions-mêmes de l'asile jouent un rôle dans ce processus, ce qu'ont souligné de nombreux rapports médicaux(12) qui ont pu, au travers de cas individuels, observer les résultats du fonctionnement des dispositifs d'insertion des réfugiés récemment arrivés, dans un pays comme l'Allemagne.

Les recoupements statistiques opérés dans cette étude mettent en lumière un rapport très clair entre les variables qui renseignent sur la situation d'asile et l'intégration des réfugiés. L'examen de ces corrélations peut permettre d'orienter les mécanismes d'intégration des réfugiés récemment arrivés, ainsi que la manière dont on leur propose des services dans le but d'accélérer leur insertion effective au sein des sociétés d'accueil.

1- Durée passée dans le pays d'asile depuis la date d'arrivée

De manière générale, les réfugiés plus anciens tendent à être mieux intégrés au sein des sociétés hôtes, et à subvenir de manière plus autonome à leurs besoins d'un point de vue matériel. Ainsi, seuls 39% des réfugiés établis dans le pays d'asile depuis cinq ans ou plus déclarent toucher des aides financières de la part du gouvernement en leur qualité de réfugié. Ce taux passe à 60% chez les réfugiés établis dans le pays d'asile depuis trois à cinq ans, et à 91,5% chez ceux qui y résident depuis moins de deux ans. En cela, les réfugiés syriens qui forment l'échantillon de notre étude montrent qu'avec le temps, leur

En cela, les réfugiés syriens qui forment l'échantillon de notre étude montrent qu'avec le temps, leur disposition à une prise en charge autonome augmente, une fois passée la période nécessaire pour se qualifier en vue d'accéder au marché du travail des pays hôtes et d'en acquérir la langue.

Cet indicateur apporte la preuve irréfutable que le temps est un facteur fondamental dans l'intégration des réfugiés et que le fait qu'ils perçoivent, pendant une période donnée, des aides financières ou autres de la part des gouvernements ne les conduit pas à reposer totalement sur elles, mais les aide plutôt à opérer la transition qui leur permettra de devenir des individus productifs au sein des sociétés hôtes.

De manière générale, les taux recouvrent des réalités disparates et entremêlées. Ainsi, ceux présentés ci-dessous - qui concernent la perception d'aides en tant que réfugié sans distinction des catégories d'âge - auraient par exemple été tendanciellement inférieurs s'ils avaient exclu les retraités et les étudiants pour ne retenir que les personnes en âge de travailler.

» Percevez-vous actuellement une aide de l'État en tant que réfugié?

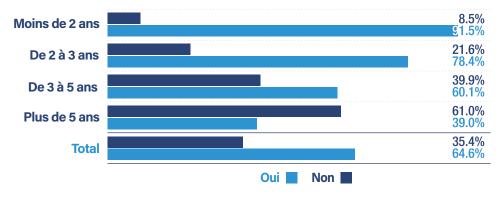


Tableau n° 29 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le temps dans le pays d'asile et la perception d'aides financières.

En ce qui concerne la priorité accordée par les réfugiés à leur intégration au sein de la société hôte, son degré diminue à mesure qu'augmente la période passée dans la nouvelle société. Cela s'explique par le fait qu'une partie des réfugiés de l'échantillon total déclarent que l'intégration n'est pas une priorité fondamentale pour eux ou n'en est qu'une parmi d'autres car, à leurs yeux, ils sont déjà arrivés à une étape avancée de ce processus.

En effet, la place qu'occupe l'intégration parmi les priorités que se donnent les réfugiés, recule à mesure qu'augmente leur temps de vie passé au sein de la société du pays d'asile. Ainsi, seuls 25,1% des réfugiés établis dans le pays d'asile depuis plus de cinq ans considèrent que l'intégration est une priorité absolue, là où ce taux monte à 49,1% de ceux qui y vivent depuis moins de deux ans.

» À quel point le fait de vous intégrer dans la société d'accueil est-il une priorité à vos yeux?

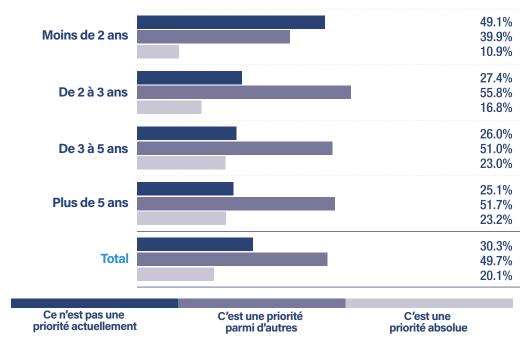


Tableau n°30 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont la durée passée dans le pays d'asile et la priorité de s'intégrer.

2- La capacité de choisir le pays

Bien souvent, le pays où les réfugiés ont trouvé asile au terme d'un périple semé de multiples dangers, n'est pas tant le fruit de leur choix que celui de la législation européenne en matière d'asile, qui oblige le pays par lequel le réfugié est entré dans l'UE à accueillir ce dernier (une exception a été accordée à la Grèce et à la Bulgarie). D'autres réfugiés en revanche ont rejoint un pays dans lequel ils ont choisi de vivre en raison de la présence de membres de la famille ou d'amis établis là-bas depuis longtemps, ce qui leur a fourni un réseau de protection sociale à travers la communauté des réfugiés plus anciens et les a aidés à appréhender les nouvelles conditions de vie dans le pays d'asile.

Ce facteur qu'est le choix influence de nombreux indicateurs de l'intégration. Ainsi, les réfugiés qui ont pu choisir leur pays d'asile montrent de meilleurs niveaux de maîtrise de la langue du pays hôte. En effet, 42,9% d'entre eux considèrent avoir un bon voire un très bon niveau de langue, contre seulement 28,5% de ceux qui déclarent ne pas avoir pu choisir leur pays d'asile.

» Pourquoi avoir choisi ce pays-là précisément ? / Niveau de maîtrise de la langue du pays hôte.

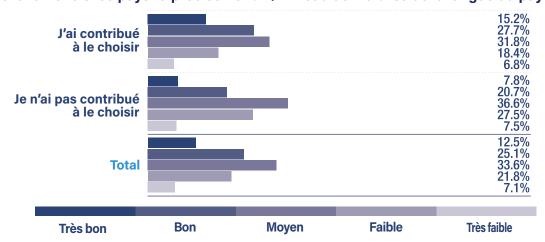
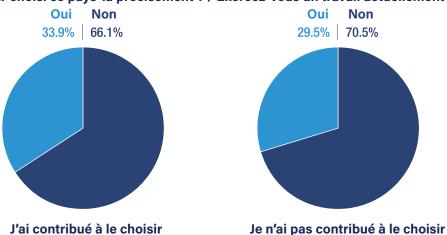


Tableau n°31 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le choix du pays d'asile et la maîtrise de la langue.

La possibilité de choisir le pays d'asile influence également, même si dans une moindre mesure, le niveau d'insertion des réfugiés dans le marché du travail du pays hôte, puisque 33,9% de ceux qui ont pu le choisir déclarent avoir un travail, contre 29,5% chez ceux qui n'ont pas eu ce choix.

Cette corrélation montre que la possibilité de choisir le pays d'asile, qui s'accompagne souvent de meilleures conditions pour le réfugié grâce à la présence de parents et d'amis, participe à accélérer le processus de son intégration au sein de la société d'accueil. De même que la possibilité de planifier son immigration donne au réfugié le temps de s'y préparer psychologiquement, et éventuellement d'acquérir des notions élémentaires en ce qui concerne la langue et la législation du pays d'asile. Au final, ce facteur qu'est la possibilité de choisir le pays d'asile, contribue sur plusieurs plans à l'intégration du réfugié en son sein.

» Pourquoi avoir choisi ce pays-là précisément ? / Exercez-vous un travail actuellement ?



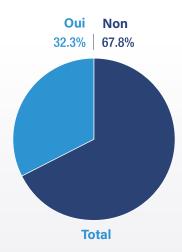


Tableau n°32 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le choix du pays d'asile et le travail

3- Avec qui vivez-vous actuellement?

Les résultats de notre étude dégagent également une corrélation entre les conditions de vie du réfugié à son domicile et sa capacité d'intégration dans la société d'accueil. Les réfugiés vivant avec des amis montrent de meilleures aptitudes à l'intégration, comme l'indique le fait d'être autonome financièrement et de pouvoir se passer des allocations proposées aux réfugiés.

Cela a à voir bien entendu avec la situation maritale du réfugié, puisque pour les personnes mariées, la charge que représente la famille peut être un facteur de ralentissement du processus d'intégration. Ainsi, si 50% des interrogé-e-s qui vivent avec des amis déclarent percevoir des aides financières en leur qualité de réfugié, ce taux monte à 69,3% chez ceux qui vivent avec leur famille (celle construite autour du mariage). Par ailleurs, il n'est que de 47,5% chez les interrogé-e-s qui vivent seuls, contre 62,5% chez ceux qui vivent dans des hébergements collectifs.

On peut considérer que le mode d'habitation reflète en partie la situation sociale du réfugié ainsi que son niveau de vie, comme l'indiquent les taux présentés ci-dessous. Mais le mode d'habitation et la possibilité de répartir les charges entre plusieurs personnes adultes aptes à travailler, est également considéré comme un facteur qui agit sur la capacité du réfugié à s'intégrer dans la société d'accueil.

» Avec qui vivez-vous actuellement ?/ Le gouvernement vous aide-t-il financièrement, en tant que réfugié ?

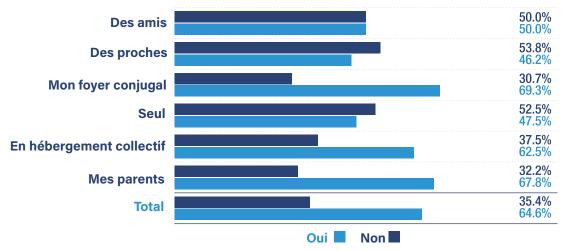


Tableau n° 33 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le mode d'habitation et les aides financières.

De la même manière, nous constatons que la construction d'amitiés avec des citoyens du pays hôte est elle aussi influencée par le mode d'habitation du réfugié. En effet, les réfugiés vivant avec des amis semblent les plus à même de lier des amitiés nouvelles avec des citoyens du pays hôte. Ainsi, 67,5% d'entre eux déclarent avoir des amis proches parmi les citoyens du pays d'asile, là où ce taux chute à 38,3% chez ceux qui vivent avec leur famille (construite autour du mariage).

» Avec qui vivez-vous actuellement ? / Avez-vous des amis proches parmi les citoyens du pays d'asile ?

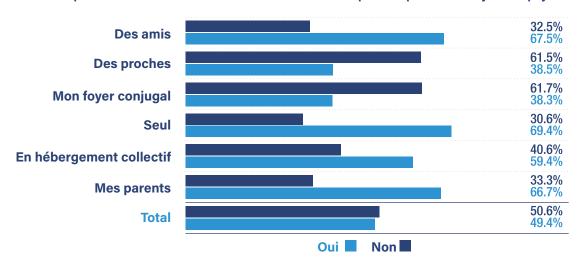


Tableau n° 34 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le mode d'habitation et les amis.

4- Le statut administratif

Le statut administratif des réfugiés peut aussi bien les encourager à s'intégrer que l'inverse. En effet, l'obtention d'un titre de séjour de longue durée favorise le sentiment de stabilité, quand bien même cela ne représente pas un facteur hautement déterminant, en particulier dans les pays européens. Car, en dépit des différentes situations juridiques que connaissent les réfugiés syriens au sein de ces derniers, ils ne sont toutefois pas menacés, dans aucun d'entre eux, de rapatriement vers la Syrie ou vers un autre pays. Et bien que les ministres de l'Intérieur des länder de la République fédérale allemande aient récemment adopté une mesure autorisant l'expulsion des réfugiés considérés dangereux ou représentant une menace pour la sécurité du pays, l'ensemble des États européens - dont ceux choisis pour notre enquête - restent engagés à ne pas expulser de réfugiés syriens. Or cela favorise de fait le sentiment de stabilité de ces derniers, quel que soit par ailleurs leur statut administratif.

Une partie des réfugiés, après plusieurs années passées dans leur pays d'asile, ont été naturalisés. Cela contribue de manière indéniable au processus de leur intégration au sein des sociétés hôtes, dans la mesure où détenir la nationalité donne un droit complet au déplacement et au travail. Cela explique le taux plus élevé d'actifs occupés parmi les réfugiés ayant obtenu la nationalité de leur pays d'asile. En effet, 43,3% d'entre ces derniers déclarent avoir un travail, contre seulement 26% de ceux qui sont toujours en attente d'une régularisation de leur situation.

On doit tenir compte également du fait qu'une importante proportion de ceux qui ont obtenu la nationalité du pays hôte considèrent avoir achevé leur processus d'intégration, ce qui suggère que la naturalisation vient dans certains cas finaliser ce processus, plus qu'elle ne le renforce. Cela dit dans le présent contexte, elle peut favoriser le processus d'intégration des réfugiés qui, pour une partie d'entre eux, vivent une situation de relatif isolement.

» What is your current legal status? / Are you currently employed?

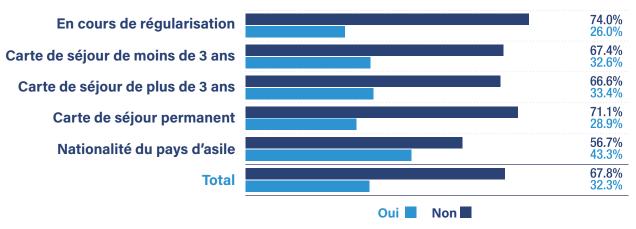


Tableau n° 35 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le statut administratif et le travail.

5- L'étendue du réseau des relations sociales

Notre échantillon tend à faire apparaître des degrés d'intégration plus élevés chez les réfugiés qui considèrent leur réseau de relations sociales comme vaste, comparé aux autres réfugiés de leur région de résidence. Ce phénomène peut être regardé à la fois comme une cause et une conséquence.

L'ampleur du réseau des relations sociales qu'a le réfugié dans le pays d'asile contribue à renforcer sa connaissance de la culture locale, à le familiariser avec la vie sociale en son sein. Tout comme s'inscrire dans une dynamique constructive d'intégration contribue à faciliter et à élargir les relations sociales.

Ainsi, 65% de ceux qui considèrent avoir un vaste réseau de relations sociales, déclarent avoir un bon voire très bon niveau de maîtrise de la langue du pays hôte, tandis que ce taux chute drastiquement, à 19,8%, chez ceux qui considèrent avoir un réseau de relations sociales restreint.

En cela, l'étendue du réseau des relations sociales peut être considéré comme un facteur très important dans le renforcement et le développement des compétences linguistiques chez les réfugiés.

» Comment décririez-vous votre réseau de relations sociales là où vous vivez aujourd'hui, comparé aux autres réfugiés dans votre région ? / Niveau de maîtrise de la langue du pays hôte.

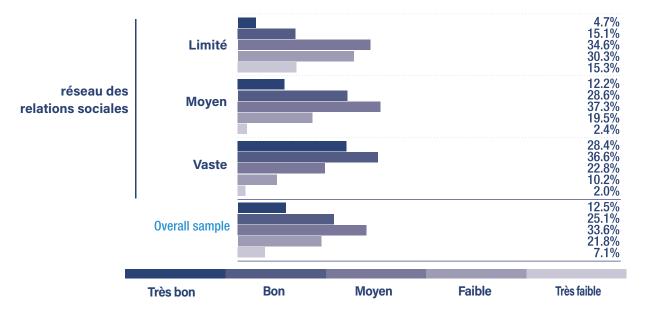


Tableau n° 36 : Structure de l'échantillon total en fonction desv deux variables que sont l'étendue du réseau social et la langue.

De la même manière, il apparaît que les réfugiés qui possèdent un vaste réseau de relations sociales ont moins recours que les autres aux aides financières proposées aux réfugiés. Aussi, 42,6% d'entre eux perçoivent ces aides, contre 74,2% de ceux qui déclarent avoir un réseau de relations sociales limité. Par ailleurs, 57,4% de ceux qui possèdent un vaste réseau de relations sociales ont un travail, contre seulement 18% de ceux dont le réseau est limité.

Il semblerait donc qu'il s'agisse là d'un facteur fondamental dans le processus d'intégration et la capacité d'implication du réfugié en vue de devenir un individu productif au sein de la société d'accueil.

Les relations sociales constituent en effet des réseaux de protection mais aussi de connaissance des dispositions légales, des mœurs et des exigences de la vie pratique dans les nouveaux pays de résidence.

» Comment décririez-vous votre réseau de relations sociales là où vous vivez aujourd'hui, comparé aux autres réfugiés dans votre région ? / Percevez-vous actuellement une aide de l'État en tant que réfugié ?

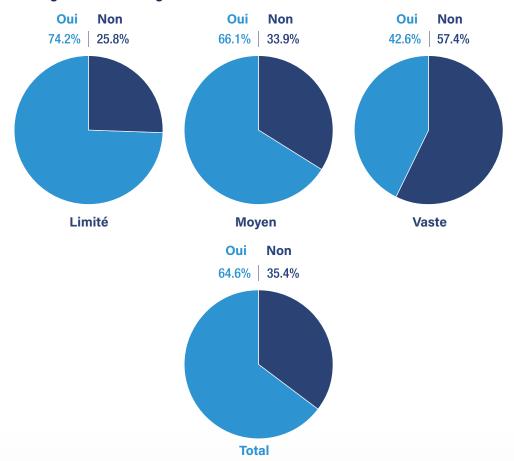


Tableau n° 37 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont l'étendue du réseau social et la perception d'aides financières.

» Comment décririez-vous votre réseau de relations sociales là où vous vivez aujourd'hui, comparé aux autres réfugiés dans votre région ? / Exercez-vous un travail actuellement ?

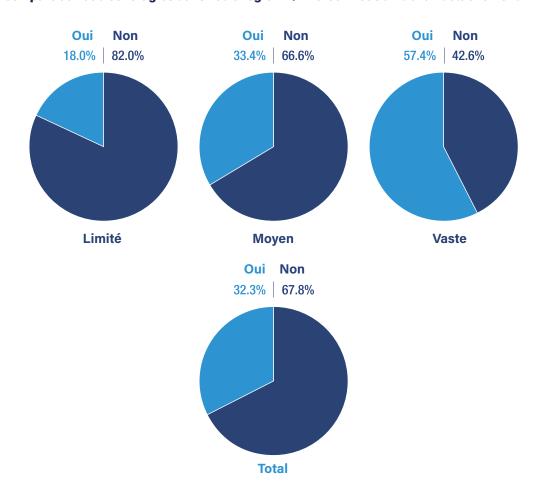


Tableau n° 38 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont l'étendue du réseau social et le travail.

Chapitre 3 : Intégration, perception et satisfaction des réfugiés dans les quatre pays

Ce chapitre présente une analyse comparative portant sur divers aspects des quatre pays étudiés. Nous la débuterons en comparant les indicateurs de l'intégration, afin d'établir lesquels de ces pays présentent les plus hauts scores en matière d'inclusion des réfugiés. Dans un second temps, nous discuterons des résultats du questionnaire concernant la perception qu'ont les réfugiés des sociétés qui les accueillent, ainsi que de l'ampleur des différences qui peuvent exister entre elles. Le troisième point proposera une comparaison des différentes évaluations que font les enquêté-e-s concernant le niveau de vie qui est le leur dans les quatre pays étudiés, en prenant comme critère le niveau de satisfaction exprimé par les participants. Il s'agit pour nous d'essayer, au travers de ces évaluations, de saisir le rapport de nos interrogé-e-s aux différentes politiques d'intégration et l'appréciation qu'ils en ont.

Premièrement : Examen comparatif des indicateurs de l'intégration dans les quatre pays.

Nous nous appuyons ici sur trois indicateurs reconnus, de manière quasi-unanime, comme étant l'expression de dimensions fondamentales du processus d'intégration. Le premier est le travail, qui renseigne sur le degré d'implication des réfugiés dans le marché. Le deuxième est la langue et le troisième, la nature des relations sociales qu'entretiennent les réfugiés avec les sociétés d'accueil, ce qui se mesure à travers leur degré d'inclusion dans des milieux de sociabilité constitués de citoyens du pays hôte et la constitution d'amitiés affinitaires avec eux.

Bien entendu, les trois indicateurs susmentionnés ne suffisent pas à dresser un tableau exhaustif et définitif d'un sujet aussi délicat que l'intégration. Ils permettent toutefois de faire un état des lieux global sur la question, qui peut ensuite être utilisé comme base à des études plus poussées et plus précises. Par ailleurs, les différences entre les quatre pays qui apparaissent à travers notre enquête, ne constituent en aucun cas un indicateur du degré d'efficacité des politiques adoptées par chacun des États, en raison de la probabilité d'un biais causé par l'hétérogénéité des Syriens qui y ont immigré. En effet, certains États ont opté pour une politique sélective dans l'accueil de réfugiés, comme c'est le cas de la France qui a accueilli un grand nombre d'écrivains et de journalistes. D'autres pays comme l'Allemagne, ont adopté une politique d'accueil plus large. Ces différences de politique se retrouvent dans celles observées au sein des communautés de réfugiés dans les deux pays.

Avant de nous lancer dans la présentation et le commentaire des résultats, nous souhaitons attirer l'attention sur la présence d'un facteur susceptible d'exercer une importante influence sur l'ensemble de ces résultats. Il s'agit de la durée passée par le réfugié dans le pays d'accueil. Le critère retenu pour la composition de notre échantillon, est que la personne interrogée y réside depuis au moins un an. Aussi pour chacun des quatre pays, certains y vivent depuis moins de deux ans, et d'autres depuis plus de cinq ans.

Les résultats de l'enquête font apparaître que la majorité (53,6%) d'entre eux y vivent depuis trois à cinq ans, avec cependant de forts différentiels entre les pays : si 71,5% des réfugiés syriens en Allemagne y sont établis depuis trois à cinq ans, ce taux tombe à 44,5% en France, où 34,8% des enquêté-e-s déclarent résider depuis moins de deux ans. Cette même situation ne représente en Allemagne que 7% des réponses.

Il est également utile de souligner que 26,3% des enquêtés établis en Suède y vivent depuis plus de cinq ans, ce qui représente le plus haut taux au sein de cette catégorie entre les quatre pays. Viennent ensuite les Pays-Bas avec 16,3%, puis l'Allemagne avec 15,3% et enfin la France où ce taux ne dépasse pas 7%.

» Duration of residence since the moment of arrival



Tableau n°39 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et le nombre d'années de résidence en son sein.

1- L'apprentissage de la langue

L'acquisition de la langue du pays hôte constitue la condition première de tout processus d'intégration. Elle est la condition préalable à l'exercice de la plupart de métiers, et le socle indispensable à l'élaboration de sociabilités et d'amitiés au sein de la société d'accueil. En examinant les résultats produits par le sous-échantillon composé des réfugiés syriens ayant passé au moment de l'enquête entre 3 et 5 ans dans les quatre pays d'asile étudiés, on peut dire que les résultats concernant leur niveau de maîtrise de la langue du pays hôte sont plutôt encourageants de manière générale. En effet, la proportion de ceux qui déclarent avoir un faible voire très faible niveau ne dépasse jamais le quart, dans le cadre du sous-échantillon qui est le nôtre ici. Cela dit, il existe des disparités entre les quatre pays, qui nécessitent d'être commentées.

Les réfugiés syriens établis en Allemagne arrivent en première place en ce qui concerne la maîtrise de la langue du pays hôte, puisque 47,9% d'entre eux estiment leur niveau d'allemand bon voire très bon, contre seulement 19,2% qui estiment le leur faible voire très faible. Vient ensuite la Suède, où 43,7% de nos interrogé-e-s établis là-bas estiment leur connaissance de la langue suédoise bonne voire très bonne, là où ceux estimant leur niveau faible voire très faible sont 25,3% - c'est-à-dire tout de même plus nombreux qu'en Allemagne.

Le taux de réfugiés syriens déclarant avoir une bonne voire très bonne maîtrise de la langue du pays hôte enregistre son plus faible niveau en France, avec 33,7%. Pour la même réponse, les Pays-Bas arrivent en troisième position, avec 40,2%.

» Language mastery of the country of refuge

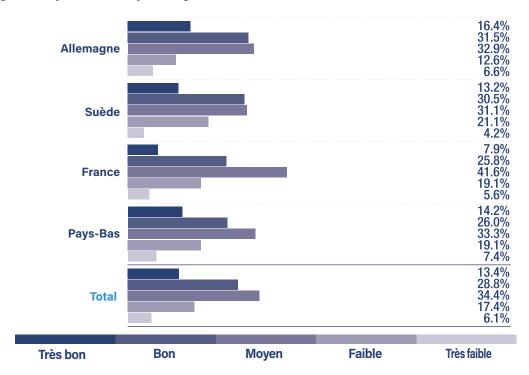


Tableau n°40 : Structure du sous-échantillon des réfugiés ayant passé entre trois et cinq ans dans le pays d'asile, en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et le niveau de maîtrise de sa langue.

De manière générale, l'indicateur qu'est la maîtrise de la langue est influencé par les politiques adoptées par chacun des pays. Si tous les quatre exigent des réfugiés qu'ils acquièrent un certain niveau de langue, les dispositions adoptées pour permettre aux réfugiés de remplir cette condition diffèrent d'un pays à l'autre. Ainsi, en Suède et en Allemagne, ce sont les autorités qui supervisent directement l'enseignement de la langue aux réfugiés, en définissant les écoles où ses derniers doivent se rendre ainsi que la durée d'apprentissage requise. Les aides versées aux réfugiés dépendent en outre de ces deux conditions. La situation est différente aux Pays-Bas, où le réfugié se voit allouer une certaine somme d'argent dédiée à l'apprentissage de la langue, dont il décide lui-même du moment et du lieu, tant que le niveau requis est atteint au cours des trois années qui suivent son arrivée dans le pays. En France enfin, les réfugiés ont le choix entre plusieurs formules pour apprendre la langue : des cours gratuits proposés par les municipalités, par des associations actives dans le domaine de l'intégration des réfugiés, ou encore par des universités où, lorsque ces cours sont payants, ils sont accompagnés de bourses qui en couvrent les frais. Mais quelle que soit la formule d'apprentissage choisie ici, elle n'est jamais directement assurée par les institutions d'État en charge des réfugiés, et les aides perçues au titre de l'asile ne sont pas conditionnées par l'apprentissage de la langue. C'est peut-être cela qui, dans une certaine mesure, explique le niveau comparativement plus bas de maîtrise de la langue française parmi les réfugiés de notre étude.

2- L'insertion dans le marché du travail

L'insertion dans le marché du travail représente un aspect important du processus d'intégration du réfugié, puisque c'est elle qui fait passer ce dernier du statut de bénéficiaire d'aides à celui de contribuable qui participe de façon effective à l'activité économique du pays dans lequel il vit. Les résultats du questionnaire révèlent qu'au sein du sous-échantillon retenu ici pour la présente analyse (c'est-à-dire la catégorie des interrogé-e-s ayant passé entre trois et cinq ans dans le pays d'asile), ce sont les réfugiés établis aux Pays-Bas qui déclarent le plus haut taux d'implication dans le marché du travail (49,5%), là où la France, à nouveau, enregistre le taux le plus bas (35,4%). Entre ces deux bornes, l'Allemagne enregistre un taux de 38,8% d'interrogé-e-s déclarant travailler et la Suède, un taux de 36,3%.

» Exercez-vous un travail actuellement?

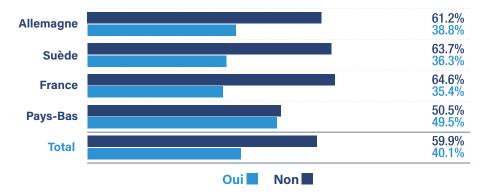


Tableau n°41 : Structure du sous-échantillon des réfugiés ayant passé entre trois et cinq ans dans le pays d'asile, en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et l'insertion dans le marché du travail.

Le degré d'implication des réfugiés dans le marché du travail est avant tout fonction des qualifications et des compétences qu'ils possèdent, mais également de la taille de l'économie du pays hôte et de sa capacité à offrir de l'emploi. La question est par ailleurs fonction de la législation qui régit le travail des réfugiés et de l'efficience des institutions chargées de favoriser leur insertion dans le marché du travail. À la vérité, il n'existe pas d'explication évidente qui permette de comprendre le taux particulièrement élevé d'actifs occupés parmi les réfugiés syriens aux Pays-Bas. En effet, l'économie de ce pays n'est pas la plus forte des quatre, et les Syriens qui y sont réfugiés ne sont pas non plus ceux qui déclarent les meilleurs niveaux de langue. Par ailleurs, il est peu probable qu'il ne s'agisse là que d'un biais d'échantillonnage. Aussi, la question reste-t-elle ouverte à d'autres études qui approfondiront la recherche sur le sujet. Quant aux trois autres pays, les écarts entre les taux d'insertion des réfugiés dans leurs marchés du travail respectifs sont trop limités (autour de trois points de pourcentage) pour être significatifs d'un point de vue statistique.

3- Les relations sociales avec la société hôte

Le niveau des relations sociales qu'ont les réfugiés avec la société d'accueil traduit la taille du capital social que ces derniers ont accumulé dans leur nouveau pays de résidence. Cet indicateur n'est pas de même nature que les deux autres indicateurs de l'intégration que sont la langue et le travail, en ce qu'il suppose non seulement que le réfugié soit disposé et désireux de construire ces relations avec la société hôte, mais également que la société hôte soit disposée et désireuse d'en construire avec lui.

En l'occurrence, l'analyse des résultats produits par notre sous-échantillon sur la question ne souligne pas de grands écarts entre les quatre pays. En effet, la proportion de ceux déclarant n'avoir aucune relation avec la société hôte varie entre un taux maximum de 12,3% aux Pays-Bas et un taux minimum de 10,5% en Suède. La marge d'écart entre les réponses du sous-échantillon dans chacun des quatre pays étant extrêmement limitée (moins de cinq points de pourcentage), il est difficile d'en tirer une quelconque conclusion.

» À quel point les citoyens du pays hôte font-ils partie de votre réseau de relations sociales ?

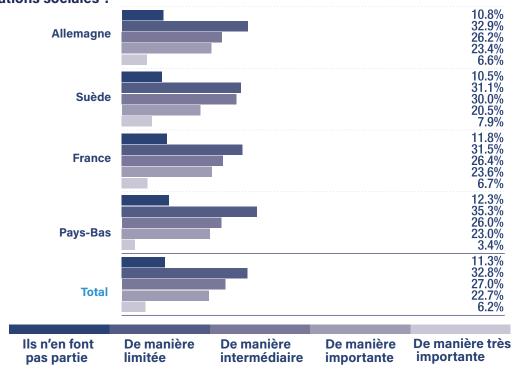


Tableau n°42 : Structure du sous-échantillon des réfugiés ayant passé entre trois et cinq ans dans le pays d'asile, en fonction des deux variables que sont leur pays d'asile et la présence de citoyens du pays hôte dans leur milieu de sociabilité.

Dans l'espoir d'obtenir des résultats plus probants, nous avons abordé la question des relations sociales sous un autre angle, en comparant les réponses de nos enquêté-e-s à la question portant sur l'existence d'amis proches parmi les citoyens du pays hôte.

Au sein du même sous-échantillon toujours, la France enregistre le plus haut taux, avec 63,5% des réponses, de réfugiés syriens déclarant avoir des amis proches parmi les citoyens du pays hôte. Viennent ensuite l'Allemagne et les Pays-Bas, avec des taux de réponse identiques à cette question, en l'occurrence 53%. La Suède, elle, enregistre le taux de réponse le plus bas à cette question, avec seulement 37,4% des réfugiés syriens établis dans le pays depuis trois à cinq ans, qui déclarent avoir des amis proches parmi les citoyens suédois. Nous tenons à préciser ici que la question ne spécifie aucun type d'appartenance ethnique ou sociale quel qu'il soit, concernant les citoyens du pays hôte.

» Avez-vous des amis proches parmi les citoyens du pays hôte ?

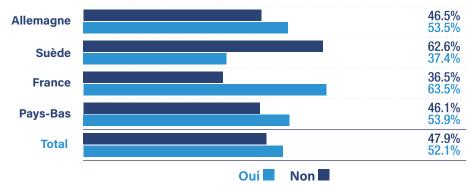


Tableau n°43 : Structure du sous-échantillon des réfugiés ayant passé entre trois et cinq ans dans le pays d'asile, en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et l'existence d'amis proches parmi les citoyens de pays hôte

L'échantillon des réfugiés établis en France n'est pas celui qui enregistre les meilleurs taux de maîtrise de la langue ni d'insertion dans le marché du travail. Et pourtant, c'est lui qui donne les plus hauts taux de réponse en ce qui concerne l'existence de relations sociales avec la société hôte et d'amis proches parmi ses citoyens. Cela s'explique peut-être par le fait que les associations qui travaillent à l'intégration des réfugiés aux côtés de l'État sont plus nombreuses en France qu'en Allemagne par exemple, et que les militants de ces associations sont solidaires de la cause des réfugiés et sont nombreux à parler l'arabe, ce qui facilite la construction de liens entre eux et les réfugiés syriens.

Enfin, nous pouvons également recourir à un dernier indicateur en la matière, qui reflète le degré de disposition des enquêté-e-s à s'intégrer, ainsi que l'intérêt qu'ils y accordent. Il leur a été demandé de définir le degré de priorité qu'ils accordent à leur intégration au sein des sociétés hôtes, en choisissant parmi ces trois options de réponse : l'intégration est une priorité absolue ; l'intégration est une priorité parmi d'autres ; l'intégration ne fait pas partie des priorités.

» À quel point le fait de vous intégrer dans la société d'accueil est-il une priorité à vos yeux ?

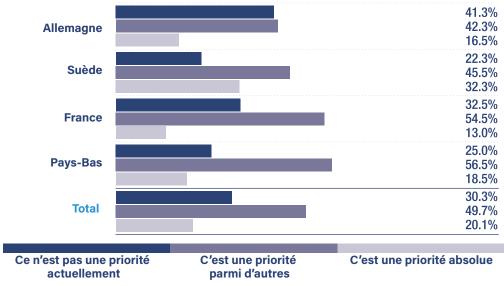


Tableau n°44 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et l'importance accordée par les réfugiés à leur intégration.

Nous constatons que 41,3% des interrogé-e-s établis en Allemagne déclarent que l'intégration constitue pour eux une priorité absolue, contre 32,5% de ceux établis en France qui arrive au deuxième rang concernant cette réponse. Les Pays-Bas, eux, arrivent en troisième position et la Suède en dernière, avec seulement 22,3% des interrogés établis là-bas qui considèrent l'intégration comme leur priorité absolue.

Si le niveau comparativement bas de sélection de cette réponse dans le cas de la Suède peut sembler ici peu significatif, les écarts entre les taux de ceux déclarant que l'intégration ne constitue pas pour eux une priorité sont en revanche très parlants. Ainsi, les réfugiés syriens établis en Suède sont 32,3% à choisir cette réponse, ce qui est le taux le plus élevé, loin devant ceux des trois autres pays qui varient entre 13% en France et 18,5% aux Pays-Bas.

En résumé, les écarts constatés entre les échantillons des quatre pays – qui augmentent sur certains aspects et se réduisent sur d'autres – reflètent tout d'abord les politiques adoptées par les quatre États, mais également les différences entre les catégories de réfugiés dans chacun d'eux. Les indicateurs examinés jusqu'à présent ne suffisent pas à formuler de conclusion générale sur l'état de l'intégration des réfugiés dans ces quatre pays. Il faudrait pour cela mener d'autres études plus approfondies. Toutefois, force est de constater que les indicateurs de l'intégration des réfugiés en Allemagne semblent meilleurs et plus cohérents qu'ailleurs, que ce soit en termes de langue, de travail ou de relations. Nous pouvons par ailleurs constater que la situation aux Pays-Bas est assez similaire à celle que connaît l'Allemagne.

La France en revanche affiche des résultats hétérogènes, avec d'un côté des taux élevés de relations sociales et de disposition à l'intégration, et de l'autre des taux de maîtrise de la langue et d'insertion dans le marché du travail relativement bas, ce qui nous pousse à la placer derrière l'Allemagne et les Pays-Bas en matière d'intégration des réfugiés. Les indicateurs s'avèrent plus inquiétants concernant le cas de la Suède où, en dépit d'une bonne maîtrise de la langue chez les enquêté-e-s et d'une relative bonne insertion dans le marché du travail, les indicateurs concernant l'insertion sociale et la disposition à l'intégration sont plus bas que dans le reste des pays étudiés. Ici, les indicateurs semblent dénoncer quelque chose de l'ordre d'une tension entre les réfugiés et la société hôte, chose qui va apparaître plus clairement dans les paragraphes suivants.

Deuxièmement : La perception des sociétés hôtes par les réfugiés et les disparités entre les quatre pays étudiés

Le questionnaire de notre étude contient un ensemble d'expressions souvent utilisées pour exprimer le regard de la société européenne sur les réfugiés de façon générale. Il a été demandé à nos enquêtés d'évaluer le degré de véracité de ces expressions à leurs yeux, ainsi que le degré avec lequel, selon eux, elles s'appliquent au pays d'asile où ils vivent et traduisent le sentiment des citoyens à leur égard. Pour ce faire, ils ont choisi une réponse parmi cinq, qui va de l'approbation totale à la désapprobation totale.

Il faut cependant attirer l'attention sur le fait que les résultats obtenus ici sont largement fonction du nombre de réfugiés syriens présents dans chacun des quatre pays étudiés, rapporté au nombre de leurs populations totales. Ainsi en Allemagne, le nombre de réfugiés syriens récemment arrivés, rapporté à la population allemande totale, représente plus de 0,6%, là où il ne dépasse pas plus de 0,03% en France. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble de ces données, en quantités absolues et relatives.

Pays	Population totale du pays hôte	Nombre de réfugiés syriens récemment arrivés	Taux de réfugiés syriens dans la population totale
France	65,273,511	19,265	0.03%
Allemagne	83,783,942	56,2168	0.67%
Pays-Bas	17,134,872	32,598	0.19%
Suède	10,099,265	114,054	1.13%

1) Les enquêtés sont-ils d'accord pour dire que les sociétés hôtes les considèrent comme un facteur d'appauvrissement économique et d'augmentation du chômage ?

Plus le taux d'approbation à cette question est élevé, plus la perception qu'a le réfugié de la société hôte est négative. L'examen des résultats montre que la majorité des enquêtés dans les quatre pays ne sont pas d'accord pour définir la société qui les accueille de cette manière. Toutefois, il existe des écarts dans les réponses qui méritent qu'on s'y arrête. Aussi par exemple, 42,8% des enquêtés établis en Suède considèrent que la société suédoise porte ce regard-là sur eux. Ce taux, qui est le plus élevé parmi les quatre pays, devance de loin les trois autres (19,5% aux Pays-Bas, 15,1% en Allemagne et 8,6% en France).

⁽¹⁴⁾ Les données chiffrées concernant les populations des pays hôtes proviennent du site de la Commission de l'Union Européenne : https://bit.ly/38LNrlg. Dernière consultation : 29/12/2020

⁽¹⁵⁾ Les données chiffrées concernant les réfugiés proviennent du site de l'UNHCR: https://bit.ly/3pwQp3R. Dernière consultation: 29/12/2020.

» The host community views refugees as a drain on the local economy and contributing to increased unemployment

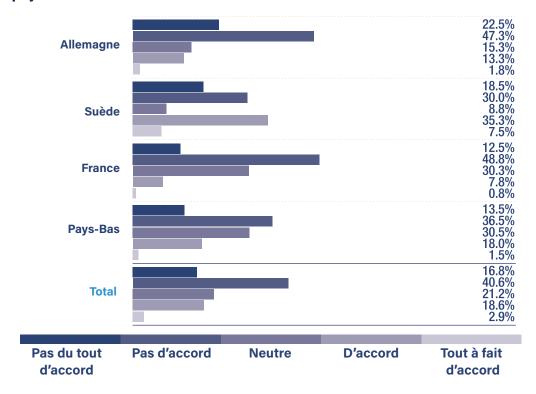


Tableau n°45 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la réaction à la proposition n°1

D'après ces chiffres, la perception qu'ont les réfugiés de la société hôte est plus négative en Suède que dans les autres pays, tandis qu'elle est la plus positive en France. Cependant, la façon dont les enquêté-e-s réagissent à cette proposition ne reflète pas nécessairement toutes les implications du rapport entre eux et les sociétés hôtes. En effet, la façon dont est perçue la charge économique que représentent les réfugiés est avant tout tributaire de leur nombre dans chacun des pays, et de ce que cela représente par rapport à leur population totale respective. Sur ce point, on comprend aisément que la France soit moins affectée que les autres pays étudiés, en ce qui concerne les dernières années du moins.

2) Les enquêtés sont-ils d'accord pour dire que les sociétés hôtes les considèrent comme un danger pour le mode de vie occidental ?

Cette question renvoie d'une certaine manière à la dimension culturelle qui façonne les représentations qu'ont les interrogé-e-s des nouvelles sociétés dans lesquelles ils vivent. Or ici non plus, la majorité des réfugiés syriens de l'étude ne considère pas que ces dernières portent sur eux ce regard-là. Il s'agit d'une majorité écrasante dans le cas de l'Allemagne, avec 65,3%, et d'une majorité plus serrée dans le cas de la France et des Pays-Bas, avec respectivement 53% et 50,5% des réponses. Une fois de plus, les résultats recueillis auprès des réfugiés établis en Suède sont plus négatifs qu'ailleurs, avec 48,6% d'entre eux qui désapprouvent cette assertion, contre 36,3% qui la trouvent fondée. C'est-à-dire que plus du tiers de l'échantillon des réfugiés syriens établis en Suède considère que la société suédoise les perçoit comme une menace pour le mode de vie occidental, tandis que le deuxième taux de sélection le plus haut de cette réponse, dans le cas des Pays-Bas, ne dépasse pas les 20,6%.

» La société hôte considère les réfugiés comme un danger pour le mode de vie occidental

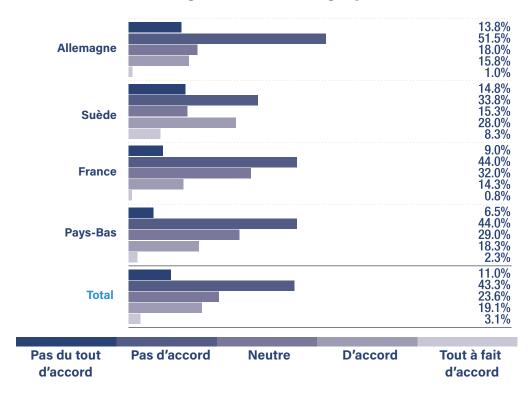


Tableau n°46: Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la réaction à la proposition n°2

En résumé, la perception négative qu'ont les réfugiés établis en Suède de leur société d'accueil, si elle est déjà visible dans les réactions à la proposition n°1, se confirme plus clairement encore dans celles à la proposition n°2. Il est évident dès lors qu'il y a un problème plus important entre les réfugiés et la société locale en Suède qu'en France, en Allemagne et aux Pays-Bas où les résultats produits par l'échantillon sont plus positifs.

3) Les enquêté-e-s sont-ils d'accord pour dire que les sociétés hôtes accueillent favor ablement les réfugiés quelle que soit leur appartenance religieuse et ethnique ?

Cette question ne suscite pas de divergence majeure parmi les interrogé-e-s des quatre pays étudiés, la grande majorité d'entre eux approuvant la proposition. Nous relèverons toutefois que le taux d'approbation voire d'approbation totale recueilli auprès de l'échantillon suédois est moins élevé (76,6%) que celui enregistré dans les trois autres pays de l'étude (l'Allemagne par exemple enregistre 88,6% d'approbation). À l'inverse, c'est en Suède que les taux de désapprobation et de neutralité sont les plus élevés, avec 10,6% des enquêté-e-s qui désapprouvent voire désapprouvent totalement cette proposition. Or le deuxième taux de désapprobation le plus élevé, en l'occurrence aux Pays-Bas, est largement inférieur au suédois, avec seulement 4,8%. Vient ensuite la France, en troisième position, avec 4,6% de désapprobation parmi les enquêté-e-s établis dans le pays. Ces deux derniers taux sont à moitié inférieurs à celui enregistré en Suède.

» La société hôte accueille-t-elle favorablement les réfugiés, quelle que soit leur appartenance religieuse et ethnique.

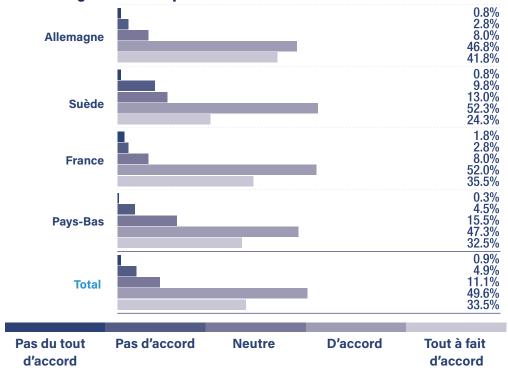
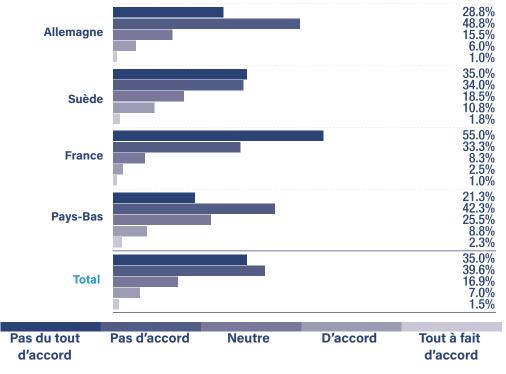


Tableau n°47: Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la réaction à la proposition n°3

4) Les enquêtés sont-ils d'accord pour dire que l'accueil des réfugiés par les pays européens fait partie d'un complot contre les Arabes et les musulmans ?

L'échantillon qui rejette le plus massivement cette proposition est celui établi en France, avec 88,3% de désapprobation, tandis que le taux d'approbation n'y dépasse pas les 3,5%. Vient ensuite l'Allemagne où 7% des enquêté-e-s approuvent la proposition. En revanche, en Suède et aux Pays-Bas, ce même taux monte respectivement à 12,6% et 11,1%.





Les réactions à cette proposition sont sans l'ombre d'un doute influencées par la nouvelle vague de violence qu'ont connue les pays européens au cours de l'année passée, notamment en France.

En somme, si nous considérons que les réactions ci-dessus sont l'expression de l'expérience et des impressions que se sont forgées les réfugiés syriens au travers de leurs relations avec les sociétés des pays d'asile, nous pouvons dire que leurs perceptions sont dans l'ensemble plus positives que négatives, en ce qui concerne les idées hostiles les plus répandues. Nous pouvons également relever que ces représentations positives sont particulièrement fortes parmi les réfugiés syriens établis en France, et dans un deuxième temps en Allemagne. Les Pays-Bas arrivent en troisième position en termes de positivité devant la Suède, où il semblerait que la situation soit la plus problématique.

Deux éléments fondamentaux sont susceptibles d'expliquer les écarts que dénoncent ces données concernant les sociétés hôtes, à savoir la taille de ces États et leur relation historique avec l'immigration. En effet, l'Allemagne et la France sont des États plus importants en termes de superficie et de population que les deux autres. Tous deux ont depuis la 2ème Guerre mondiale un long passé en matière d'accueil et d'assimilation de populations issues de vagues massives d'immigration, et ont par conséquent accumulé une importante expérience politique et sociétale en la matière. Mais pour les deux États plus petits que sont les Pays-Bas et la Suède, la situation est différente. Pour ces deux pays qui n'ont en effet jamais accueilli auparavant de vagues massives d'immigration au sens strict du terme, offrir ainsi l'asile à un aussi grand nombre de réfugiés constitue un fait historique inédit. Or cela se répercute dans les réactions exprimées par les sociétés et les institutions de ces États.

Troisièmement- La satisfaction des réfugiés par rapport aux conditions et politiques d'accueil dans les pays hôtes

Si dans la plupart des pays de l'Union Européenne les plus concernés par le sujet, les politiques d'accueil destinées aux réfugiés se ressemblent dans les grandes lignes, leurs applications dans les faits diffèrent d'un pays à l'autre en fonction de la conjoncture de chacun, ainsi que des orientations et idéologies politiques des différents gouvernements qui s'y succèdent. Ces différences entre États apparaissent plus clairement à travers les aspects détaillés de la gestion de la vie des réfugiés et de leur intégration, comme à travers les cadres institutionnels et administratifs de l'enseignement de la langue par exemple, ou encore du logement, du travail, etc.

Prenons à titre d'exemple les titres de séjour dans les quatre pays étudiés, en ce qu'ils représentent un élément important de leurs politiques envers les réfugiés. À travers les résultats recueillis auprès de notre échantillon, deux directions apparaissent de manière très claire en ce qui concerne l'octroi des permis de résidence. Aussi, 68,5% des enquêté-e-s établis en Suède ont obtenu un titre de séjour permanent, avant que la politique ne change dans le pays. C'est en Suède également que l'on recense le taux le plus important de réfugiés syriens naturalisés, avec 15% de détenteurs de la nationalité suédoise. La situation est radicalement différente en Allemagne, où 88,8% des réfugiés syriens établis dans le pays déclarent posséder un titre de séjour temporaire, tandis que le taux de ceux ayant obtenu un titre de séjour permanent ne dépasse pas les 7,5%. Quant à ceux qui ont obtenu la nationalité allemande, ils représentent seulement 1,8% d'entre eux.

La politique envers les réfugiés que suivent les Pays-Bas ressemble sur de nombreux points à celle suivie en Allemagne. Aussi, 69,3% des enquêté-e-s établis aux Pays-Bas détiennent toujours un titre de séjour temporaire, même si ce dernier est valable pour une période plus longue que son équivalent allemand. Ils sont par ailleurs 19% à détenir un titre de séjour permanent, et 11,5% à avoir acquis la nationalité néerlandaise. Il y a enfin le cas de la France, où les taux de détention d'un titre de séjour permanent et d'un titre de séjour temporaire sont assez proches l'un de l'autre, avec 46% pour le premier et 43,3% pour le second.

» Quel est votre statut administratif actuel ?

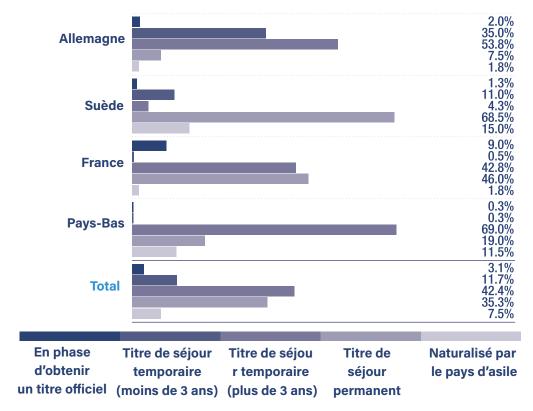


Tableau n°49: Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et le statut administratif des réfugiés

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons comparer les niveaux de satisfaction que ressentent les réfugiés face à différents aspects donnés de leur vie dans les quatre pays de notre étude. Mais au préalable, il nous semble utile d'attirer l'attention sur un aspect essentiel de la relation qu'ont les réfugiés avec le pays dans lequel ils vivent, à savoir le fait qu'ils aient eu ou non le choix de ce dernier. Tous n'ont pas eu en effet la possibilité de choisir leur pays d'asile, ce qui varie de façon significative d'un pays à l'autre.

D'après les résultats de notre enquête, les réfugiés syriens établis en France sont 66,8% à déclarer ne pas avoir pris part à ce choix ou ne pas en avoir eu d'autre, ce qui est le taux le plus élevé en la matière parmi les quatre pays. Vient ensuite la Suède, où 41,8% des enquêté-e-s déclarent ne pas avoir pris part au choix de ce pays d'asile.

À l'inverse, l'écrasante majorité de nos enquêté-e-s établi-e-s aux Pays-Bas déclarent avoir participé au choix de ce pays d'asile, contre seulement 16% qui déclarent le contraire. L'Allemagne peut également être placée dans cette même catégorie, puisque le taux de réfugiés déclarant ne pas avoir eu le choix de ce pays d'asile ne dépasse pas les 23%.

» Avez-vous pris part au choix de votre pays d'asile ?

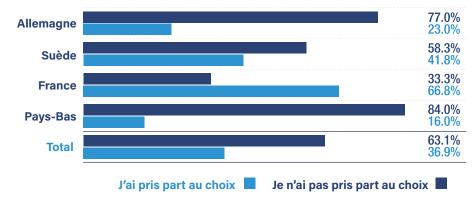


Tableau n°50 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la part qu'a eue le réfugié dans son choix.

Or cette question du choix du pays d'asile peut jouer un rôle décisif dans le niveau de satisfaction qu'ont les enquêté-e-s concernant leur vie au sein de ce dernier et, partant, dans leur intégration. Le facteur qu'est le choix induit la plupart du temps une certaine connaissance préalable du pays d'asile et, par conséquent, une certaine préparation psychologique aux défis et exigences auxquels le réfugié devra faire face, ce dont nous allons voir l'impact très net dans les prochains paragraphes.

Notre étude a essayé d'évaluer le degré de satisfaction qu'ont les enquêté-e-s par rapport à leur vie dans le pays d'asile à travers quatre aspects fondamentaux qui sont : la satisfaction concernant la facilité d'accès aux biens et aux services ; la satisfaction concernant les relations et la vie sociales dans le pays hôte ; la satisfaction concernant le niveau de tolérance de la société hôte ; et la satisfaction concernant les politiques et les programmes d'intégration qui leur sont destinés. Nous verrons enfin quel est le degré de stabilité ressentie et de confiance dans l'avenir.

1- La satisfaction concernant la facilité d'accès aux biens et aux services

L'échantillon des réfugiés syriens établis en Allemagne exprime le plus haut degré de satisfaction, en ce qui concerne leur facilité d'accès aux biens et services dans le pays. Sur ce point, ils sont en effet 84,0% à être « largement » satisfaits, contre moins d'un pourcent qui se disent insatisfaits. Viennent ensuite les réfugiés établis aux Pays-Bas, dont 71,5% se disent largement satisfaits, contre 2,5% d'insatisfaits en ce qui concerne le niveau d'accessibilité des biens et services dans le pays.

En Suède et en France en revanche, le taux d'insatisfaction sur la question est relativement plus élevé, avec 9,6% d'insatisfaits voire très insatisfaits en Suède et 8,1% en France. Dans ces deux pays, le taux de grande satisfaction avoisine les 60%.

» Facilité d'accès aux biens et services

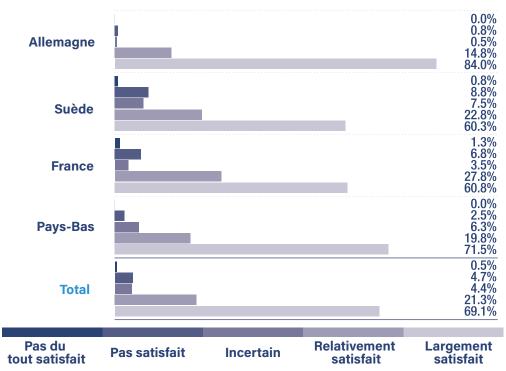


Tableau n°51: Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la satisfaction concernant l'accessibilité des biens et services.

En dépit de la disparité des résultats, il apparaît néanmoins clairement que les enquêté-e-s des quatre pays sont, dans leur grande majorité, relativement satisfaits de la facilité d'accès qu'ils ont aux biens et services. Or cela reflète au final leur niveau de vie dans le pays d'asile. La disparité des réponses reste ici souvent fonction du niveau des aides financières et non-financières que chacun des quatre États étudiés verse aux réfugiés. En résumé, s'il nous fallait classer les quatre pays en fonction de ce critère de satisfaction, le classement serait le suivant : Allemagne, Pays-Bas, France et enfin Suède.

2- La satisfaction concernant les relations et la vie sociales dans le pays d'asile

Le niveau de satisfaction concernant la vie sociale n'exprime pas nécessairement la relation qu'ont les réfugiés avec la société hôte, dans la mesure où les relations entre Syriens eux-mêmes entrent en ligne de compte dans l'élaboration de cet indicateur. Or ce biais a d'autant plus d'influence dans les pays accueillant un nombre important de Syriens, comme l'Allemagne par exemple. En prenant cela en considération, nous remarquons que si le choix « relativement satisfait » représente le plus gros taux de réponse dans les quatre pays, les taux de satisfaction globale en la matière sont tout de même plus élevés en Allemagne et aux Pays-Bas qu'en France et en Suède.

Par ailleurs, tandis que les taux cumulés d'insatisfaction et de grande insatisfaction avoisinent les 17,5% de réponse auprès des enquêté-e-s établi-e-s en Allemagne et aux Pays-Bas, ils atteignent leur niveau maximal en Suède, avec 32% cumulés. La France occupe quant à elle une position intermédiaire, avec 24,3% cumulés d'insatisfaction et de grande insatisfaction en ce qui concerne les relations et la vie sociales en son sein.

» Relations et vie sociales

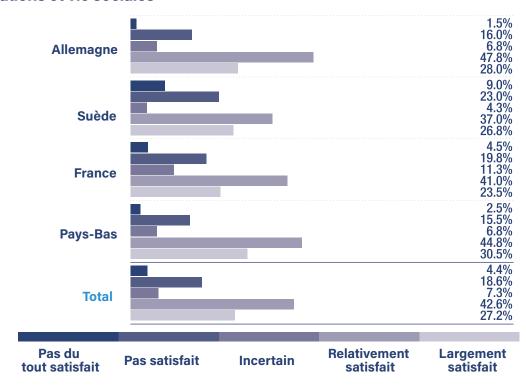


Tableau n°52 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la satisfaction concernant les relations et la vie sociales en son sein.

En la matière, un classement pondéré placerait l'Allemagne et les Pays-Bas de manière quasi ex-aequo à la première place. Viendrait ensuite la France et enfin la Suède qui, à nouveau, occupe la dernière place en matière de satisfaction des enquêté-e-s en ce qui concerne l'environnement social qui les entoure. Cependant, le niveau de satisfaction globale reste relativement élevé. Les réfugiés syriens qui s'estiment satisfaits représentent une majorité écrasante, ce qui vient d'ailleurs contredire la représentation dominante d'une vie sociale limitée et pauvre pour les réfugiés en Europe.

3- La satisfaction concernant le niveau d'acceptation de la société hôte

Une fois de plus, la majorité des interrogé-e-s dans les quatre pays se disent satisfaits du degré de tolérance des sociétés hôtes à leur égard, qu'il s'agisse d'une satisfaction relative ou grande. Ainsi, 40,3% des réfugiés établis aux Pays-Bas déclarent être largement satisfaits et, dans une proportion assez proche, 38,8% de ceux établis en Allemagne. Ce taux baisse toutefois de plusieurs points en France, avec 34,3%, et chute encore plus dans le cas de la Suède, avec seulement 28,5% de « grande satisfaction ».

À l'inverse, c'est en Suède que l'on recueille les taux d'insatisfaction voire de grande insatisfaction les plus élevés, avec 17,6% cumulés des enquêté-e-s, là où ce taux est systématiquement inférieur à 10% dans les trois autres pays étudiés.

» Acceptation de la société hôte envers les réfugiés

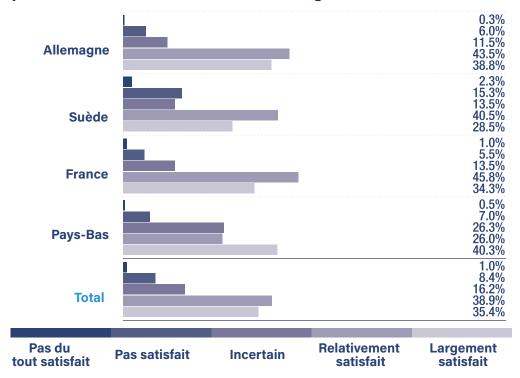


Tableau n°53 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la satisfaction concernant le niveau de tolérance de la société hôte.

Les résultats recueillis ici sont cohérents avec ceux recueillis plus haut, puisque les Pays-Bas et l'Allemagne enregistrent les plus hauts taux de satisfaction, suivis de peu par la France. En revanche, le taux de satisfaction en ce qui concerne le niveau de tolérance de la société hôte est une fois de plus inférieur en Suède.

4- La satisfaction concernant les politiques et les programmes d'intégration adoptés par les pays d'asile.

Les résultats recueillis concernant cette question viennent d'une certaine manière briser le modèle de réponse qui s'était jusqu'alors réitéré dans cette partie de l'enquête - à l'exception de l'Allemagne où les taux de satisfaction cumulés sont de 70,8% contre 10,5% d'insatisfaits ou très insatisfaits. En revanche, pour les trois autres pays, la répartition des taux de réponse est tout autre. Ainsi aux Pays-Bas par exemple, seuls 37% des interrogé-e-s se disent satisfaits ou très satisfaits, contre 29,8% qui se disent insatisfaits ou très insatisfaits. De même qu'en France, 39,8% déclarent être satisfaits ou très satisfaits, contre 36,8% qui déclarent le contraire.

Sur cette question, c'est une fois de plus le cas de la Suède qui apparaît le plus problématique, avec un taux d'insatisfaction qui monte jusqu'à 48,1%, c'est-à-dire près de la moitié, contre seulement 33% des interrogé-e-s qui se disent satisfaits ou très satisfaits des politiques d'intégration menées dans le pays.

» Politiques et programmes d'intégration adoptés par le pays d'asile

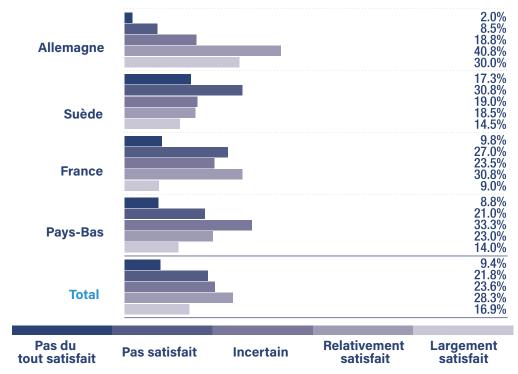


Tableau n°54 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et la satisfaction concernant les politiques et les programmes d'intégration adoptés par les pays d'asile.

Sur ce point, le classement entre les pays diffère donc quelque peu. L'Allemagne reste en tête et de loin, par rapport aux trois autres pays, en termes de satisfaction concernant les politiques d'intégration. Lui succèdent ex-aequo les Pays-Bas et la France, tandis que la Suède occupe une fois de plus la dernière place.

Mais qu'en est-il des craintes que conçoivent les réfugiés concernant d'éventuels changements politiques à venir? En effet, dans le contexte de l'augmentation du nombre de réfugiés au cours des dernières années, ainsi que de l'impact que cela a eu sur les pays d'accueil, de nombreux États européens semblent désormais enclins à durcir leurs politiques en matière d'asile. Dans ce contexte, un tiers des réfugiés de notre enquête établis en Suède disent craindre fortement des changements politiques dans le sens d'une dégradation. C'est là le taux le plus élevé en la matière, parmi les quatre pays étudiés. Le même taux oscille autour de 20% en Allemagne et en France, tandis qu'il descend à son niveau le plus bas aux Pays-Bas, avec seulement 7,5%.

» Êtes-vous inquiet d'un changement de politique envers les réfugiés dans le pays où vous vivez, dans le sens d'une dégradation ?

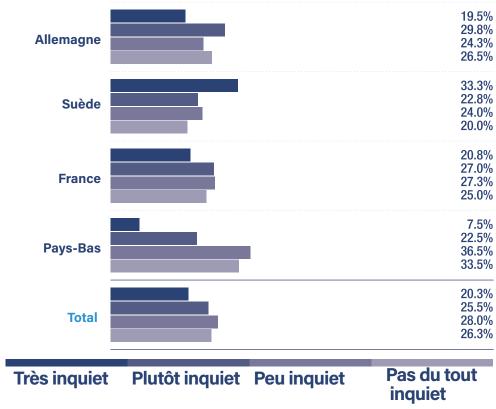


Tableau n°55 : Structure de l'échantillon total en fonction des deux variables que sont le pays d'asile et le degré d'inquiétude concernant d'éventuels changements de politiques envers les réfugiés.

Entre avant 2015 et après, la Suède est passée d'un fort élan de solidarité envers les réfugiés, qui s'est traduit par une politique d'accueil à grande échelle et l'octroi d'un titre de séjour permanent à la plupart des ceux qui arrivaient sur son territoire ; à une politique plus sélective dans l'examen des demandes d'asile, accompagnée de l'octroi plus systématique de titres de séjours temporaires et de courte durée(17). À l'inverse, les Pays-Bas n'ont jamais témoigné d'une telle solidarité, mais leurs politiques en matière d'asile sont restées stables dans une très large mesure, ce qui est plus rassurant pour les réfugiés.

Quant aux pays plus grands que sont la France et l'Allemagne et qui historiquement ont accueilli davantage d'immigrés et de réfugiés, nos enquêtés établis là-bas ont exprimé des degrés très similaires d'inquiétude, en l'occurrence plutôt moyens. Et ce, en dépit de la grande différence entre les politiques des deux pays, l'Allemagne ayant adopté une politique d'accueil à grande échelle tandis que la France, elle, a opté pour une politique sélective. Il faudrait probablement, pour expliquer ces résultats, mener une recherche plus approfondie.

Chapitre 4 : La relation au pays d'origine et la délicate question du retour

L'éventualité d'un retour futur vers la Syrie est fortement liée au degré d'attachement affectif, social et même économique que ressent le réfugié syrien pour sa patrie d'origine, cela va de soi. Toutefois, les deux versants de cette relation sont d'une complexité qui peut induire en erreur le chercheur et rendre difficile la production d'un discours sur cette relation. Cette complexité découle de la nature même du conflit syrien, en raison de la violence extrême qui s'y est exercée ainsi que de l'envergure géographique et humaine qu'il a prise.

De nombreux réfugiés syriens sont arrivés en Europe avec des souvenirs terrifiants des évènements dont ils ont été victimes en Syrie. L'impact psychique de cette mémoire s'incarne chez une grande partie de nos enquêté-e-s par une perte totale du désir de garder quel que lien que ce soit avec leur pays d'origine. Un des jeunes réfugiés avec qui nous avons abordé le sujet a par exemple dit : « Je me suis mis à haïr ce pays où tant d'horreurs ont eu lieu »(18) . Par ailleurs, le conflit a conduit à arracher des groupes entiers de population à leurs régions, aux quatre coins de la Syrie. Ce phénomène a débuté en 2013 avec la ville de Qusayr en périphérie de Homs, puis s'est poursuivi l'année suivante avec les quartiers de la vieille ville de Homs pour toucher plus largement ensuite des zones de Damas et sa banlieue, puis Alep, puis certaines zones d'Idlib. En cela, le concept même de « patrie d'origine » a disparu pour un grand nombre de réfugiés.

Le deuxième aspect complexe, lorsqu'on interroge aujourd'hui les réfugiés syriens sur l'éventualité d'un retour dans leur pays, réside dans le fait que nombre des réalités qui les ont contraints à fuir sont toujours présentes. De nombreux réfugiés syriens en Europe, en particulier ceux qui ont été recherchés et détenus, continuent de raconter sur les réseaux sociaux les cauchemars qu'ils font, dans lesquels ils se retrouvent à nouveau en Syrie. Ces rêves terrifiants sont connus sous le nom du « cauchemar du retour »(19).

Dans la mesure où l'on peut considérer que la majorité des Syriens récemment réfugiés en Europe ont quitté la Syrie pour des raisons directement ou indirectement liées au conflit, les résultats de notre enquête montre combien les causes directes du départ sont bien plus souvent évoquées que celles indirectes. Ainsi, 35,6% de notre échantillon total, c'est-à-dire plus du tiers, déclare avoir quitté la Syrie à cause des opérations militaires. En outre, 25,4% de nos enquêté-e-s disent avoir quitté la Syrie pour fuir la traque policière qu'ils subissaient. Ceux qui déclarent avoir quitté le pays en raison de la dégradation de leurs conditions de vie représentent quant à eux 18,8% des réponses recueillies, tandis que ceux partis pour rejoindre des membres de leur famille établis à l'étranger en représentent 15,1%.

» Quelle est la principale raison qui vous a poussé à quitter la Syrie?

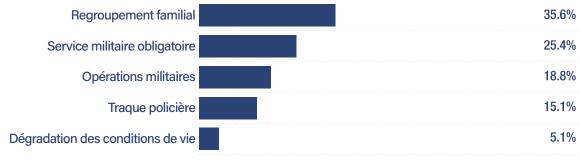


Tableau n°56 : Structure de l'échantillon total en fonction de la principale cause du départ de Syrie.

Avec ces résultats en toile de fond, le présente partie de l'étude entend faire la lumière sur les deux sujets que sont le lien au pays d'origine et le désir de s'y rendre à nouveau un jour, à travers l'examen des données et avis recueillis au moyen de notre enquête en la matière. Nous présentons dans ce cadre plusieurs indicateurs qui reflètent le degré d'attachement des réfugiés à leur pays d'origine. Notre enquête aborde également ici la question épineuse d'un retour éventuel en Syrie pour y vivre, si la situation venait à s'y stabiliser. Elle interroge en outre la nature des conditions requises pour ce retour aux yeux des réfugiés qui y seraient enclins, ainsi que la nature des entraves à ce retour chez ceux qui expriment n'en avoir aucune envie.

⁽¹⁸⁾ Entretien téléphonique mené par les chercheurs avec un jeune musicien syrien réfugié en Allemagne, le 09 décembre 2020.

⁽¹⁹⁾ Page Facebook de Muammar Nakhla, un réfugié syrien en Allemagne, spécialisé dans le traitement des victimes de violence et de torture : https://bit.ly/3gQYltx. Dernière consultation : 16/12/2020.

Premièrement : L'attachement au pays d'origine

Cette section s'appuie sur quatre indicateurs qui reflètent des dimensions essentielles du rapport qu'ont les réfugiés à leur pays d'origine, et qui sont :

- La dimension sociale, qui se traduit par la présence en Syrie de parents au premier degré.
- La dimension économique, qui se traduit par la présence de biens ou d'activités sur le territoire syrien.
- Le fait d'accorder de l'intérêt à la situation en Syrie et à son évolution, ce qui se traduit par le fait de suivre les nouvelles du pays.
- Et enfin la dimension affective, qui se traduit par le désir de voir à nouveau le pays.

Autour de ces quatre indicateurs, deux types d'enquêté-e-s se profilent : le premier témoigne d'un lien fort ou assez fort au pays d'origine ; le second, d'un lien faible voire définitivement rompu. Naturellement, il n'est pas possible de résumer tout ce que recouvre la notion de lien au pays d'origine par ces seuls quatre indicateurs. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, il s'agit là d'une notion pluridimensionnelle et complexe, a fortiori dans le contexte syrien. Toutefois les éléments recueillis par le questionnaire, bien que partiels, ont tout de même l'intérêt de faire le point, dans les grandes lignes, sur la nature de ce lien. La présence de parents au premier degré (le père, la mère, les frères et sœurs, l'époux ou l'épouse, les enfants) dans le pays d'origine constitue probablement l'un des principaux liens entre les réfugiés et ce dernier, en considérant la centralité de la famille dans le système social syrien. Notre questionnaire fait apparaître que 38,1% de nos enquêté-e-s n'ont plus aucun parent au premier degré en Syrie ce qui, sans représenter une majorité, constitue tout de même une importante proportion. Tout ce que l'on peut déduire de ce taux, c'est que ces personnes -là ont perdu l'un des principaux liens qui les relie au pays d'origine, sans en conclure nécessairement qu'ils ne sont plus attachés à lui. Les paragraphes suivants apporteront davantage de précision sur les résultats de cet indicateur.

» Avez-vous encore des parents au premier degré en Syrie?

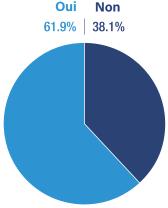
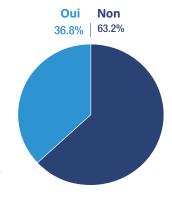


Tableau n°57 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est la présence de parents au premier degré en Syrie.

La deuxième question concerne la proportion de ceux qui possèdent encore des biens et des activités lucratives sur le territoire syrien. Cette question peut fournir un indicateur de la dimension économique que revêt le lien au pays d'origine. Les résultats du questionnaire font apparaître que la majorité de notre échantillon ne possède plus ni biens ni activités à l'intérieur de la Syrie, le taux des enquêté-e-s ayant répondu « non » étant de 63,2%.

» Avez-vous encore des biens ou des activités lucratives en Syrie ?

Tableau n°58 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est la possession de biens et d'activités en Syrie.



Cela dit, les 36,8% restants, qui représentent les enquêté-e-s possédants toujours des biens ou des activités dans le pays d'origine, ne signifient pas nécessairement qu'ils ont un lien économique avec ce dernier à l'heure d'aujourd'hui. En réalité, ils sont nombreux à avoir laissé derrière eux ces biens et activités, sans possibilité de garder la main sur ces derniers ne serait-ce que par l'intermédiaire d'agents mandatés ou de proches. Le tableau qui suit nous éclaire davantage sur ce point puisque l'on constate que certains n'ont aucune information sur la situation de leurs biens, tandis que d'autres savent qu'ils ont été détruits, pillés, usurpés ou encore saisis.

» Si vous possédez toujours des biens en Syrie, savez-vous dans quel état ils sont aujourd'hui?

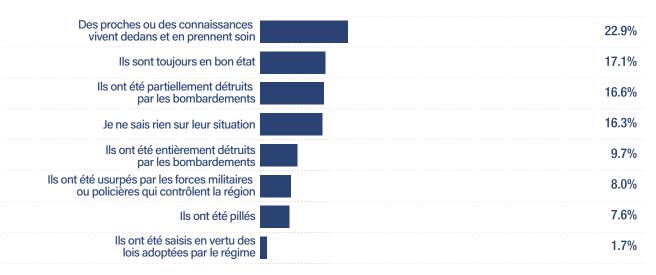


Tableau n°59 : Structure du sous-échantillon de ceux ayant déclaré avoir toujours des biens en Syrie , en fonction de la variable qu'est l'état de ces derniers.

Nous constatons que le taux de ceux dont les biens ont été préservés et qui sont encore en mesure de garder un lien avec eux via des parents ou des agents mandatés, représentent 40% de ce sous-échantillon, soit 236 personnes, c'est-à-dire seulement 14,7% de l'échantillon total.

La troisième question pour tenter de saisir la relation du réfugié au pays d'origine, concerne la fréquence avec laquelle les enquêté-e-s suivent ce qui se passe dans leur région en Syrie, avec comme présupposé que plus cette fréquence est importante, plus l'attachement au pays d'origine est grand. Nous constatons ici que les réponses dessinent trois grandes catégories parmi nos enquêté-e-s. La première, celle des « plus attachés » est constituée par les 26,8% qui ont déclaré suivre les nouvelles de leur région de manière quotidienne et soutenue. La deuxième, qui est également la plus importante numériquement, est constituée par les 48,2% qui déclarent suivre ces nouvelles de manière intermittente ou bien suivre uniquement les évènements importants. Quant à la troisième catégorie, qui représente 25,1% de notre échantillon, elle est composée de ceux qui déclarent ne pas suivre ces nouvelles, voire ne pas du tout s'y intéresser. Cette dernière catégorie est vraisemblablement la moins attachée à la Syrie.

À quelle fréquence suivez-vous les nouvelles concernant votre région en Syrie?

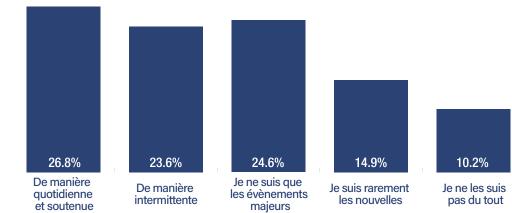


Tableau n°60 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est le suivi des nouvelles concernant le pays d'origine.

La nature du lien qui rattache au pays d'origine apparaît plus clairement encore à travers la question qui interroge le désir de revoir un jour la Syrie. Il a été expliqué aux enquêté-e-s que cette question qui s'intéresse au désir de s'y rendre, sans considération de sa possibilité concrète ni du projet de le traduire en acte. Mais même formulée ainsi, la question a enregistré 31,9% de réponses disant n'avoir aucune envie de se rendre en Syrie. Ceux-là, qui ont perdu tout désir de revoir leur pays d'origine, sont vraisemblablement les moins liés à ce dernier.

» Avez-vous le désir de revoir la Syrie?

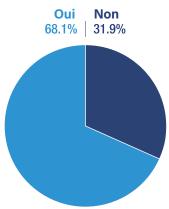


Tableau n°61 : Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est le désir de revoir la Syrie.

Deuxièmement : La délicate question du retour

La question du retour en Syrie a été posée à notre échantillon, en précisant qu'il était envisagé ici dans l'hypothèse d'une stabilisation globale de la situation dans le pays. Malgré cela, la majorité de nos enquêté-e-s ont répondu qu'ils ne souhaitaient pas retourner vivre là-bas. Seuls 33,9% d'entre eux se disent disposés à se réinstaller dans leur pays d'origine.

» Penseriez-vous sérieusement à retourner vivre en Syrie si la situation là-bas se stabilisait ?

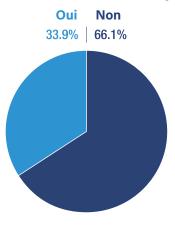


Tableau n°62: Structure de l'échantillon total en fonction de la variable qu'est la disposition à retourner vivre en Syrie.

Bien entendu, la formulation « si la situation là-bas se stabilisait » utilisée dans la question peut prendre différentes significations selon la personne interrogée, ce qui est normal étant donné les différentes échelles du conflit en Syrie entre celle nationale, régionale et internationale. C'est pourquoi nous avons affiné cette question par l'ajout de deux autres : l'une adressée à ceux qui semblent disposés à retourner vivre en Syrie, et l'autre à ceux qui en refusent l'idée.

Parmi le tiers des interrogé-e-s (542 personnes) qui semblent disposés à retourner vivre en Syrie, nous constatons que la principale condition à ce retour réside, pour 56,6% d'entre eux, dans le changement politique du pays, qui inclut le remplacement de différentes parties du pouvoir en place. La condition qui arrive en deuxième position, avec 34,5% des choix exprimés par le sous-échantillon examiné ici, est « l'arrêt des opérations militaires » quelle que soit la nature du compromis politique adopté dans le pays. Quant au reste des conditions proposées en réponse, que ce soit la reprise économique et la reconstruction ou l'assurance d'un retour sécurisé pour les réfugiés, elles sont sans réelle importance comparé aux deux précédentes.

» Si cela était envisageable, quelle serait la condition principale pour que vous retourniez vivre en Syrie ?

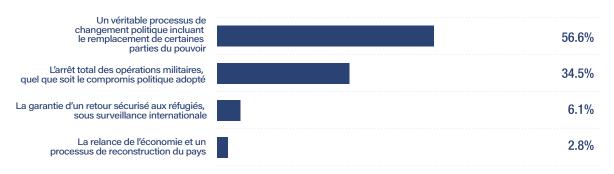


Tableau n°63 : Structure du sous-échantillon constitué par les enquêtés disposés à retourner vivre en Syrie, en fonction de la variable qu'est la condition principale qu'ils posent à leur retour.

Nous pouvons percevoir un parti pris politique chez la majorité des interrogés de ce sous-échantillon, en ce qu'ils conditionnent leur retour en Syrie à un changement de pouvoir dans le pays, entier ou partiel. Ce n'est pas le cas de ceux qui constituent le deuxième principal taux de réponse et ne semblent pas tant préoccupés par la nature de la résolution à apporter au conflit, que par une fin définitive de la violence dans le pays. Par ailleurs, l'idée d'une surveillance internationale qui garantirait la sécurité des réfugiés de retour en Syrie ne semble pas peser beaucoup dans cette décision chez ces derniers. La reprise économique, liée notamment à la reconstruction, semble constituer une condition moins importante encore.

Concernant la résolution du conflit en Syrie, les avis se répartissent autour de deux scénarios différents. Le premier, que soutient l'Occident, consiste dans la mise en place d'un processus de transition politique en vue de l'établissement d'un nouveau pouvoir. Le second, que soutiennent les Russes ainsi que d'autres États alliés du régime syrien, considère que la résolution du conflit doit passer par la restitution de l'autorité pleine et entière du régime en place sur l'intégralité du territoire, ainsi que par sa réhabilitation sur l'échiquier international.

Il est fort probable que le premier scénario encourage davantage de réfugiés syriens au retour que le second. En effet, d'après les résultats de notre enquête, près de 91% du sous-échantillon déclarant être disposé à retourner vivre en Syrie pourrait envisager un retour si ce premier scénario était appliqué - ce taux englobant ceux qui posent comme condition un changement de pouvoir, ainsi que ceux qui se contenteraient d'un arrêt des opérations militaires. Le second scénario en revanche, qui réclame la reprise du contrôle par le régime de l'ensemble du territoire, n'encouragerait pour sa part que 34,5% de notre sous-échantillon à retourner vivre en Syrie.

En réalité, la portée de la position politique dépasse de beaucoup le seul cadre de ce premier sous-échantillon, comme nous pouvons le constater dans les réponses recueillies auprès du second sous-échantillon, composé de ceux qui n'envisagent pas de retourner vivre en Syrie et qui sont, en l'occurrence, les plus nombreux.

Il a été présenté aux enquêté-e-s qui ont exprimé ne pas souhaiter retourner vivre en Syrie, un ensemble de facteurs généralement considérés comme des entraves au retour. Il leur a été demandé de noter l'importance de chacun de ces facteurs en leur attribuant un numéro entre 1 et 5, de manière indépendante les uns des autres. Dans cette notation, le chiffre 1 correspond aux facteurs les moins influents dans ce choix de non-retour, et le chiffre 5, aux facteurs les plus déterminants à leurs yeux. Nous retenons dans le tableau suivant les principaux facteurs de ce choix, en présentant le nombre de fois où la proposition a été notée comme étant un facteur fortement influent par les interrogé-e-s.

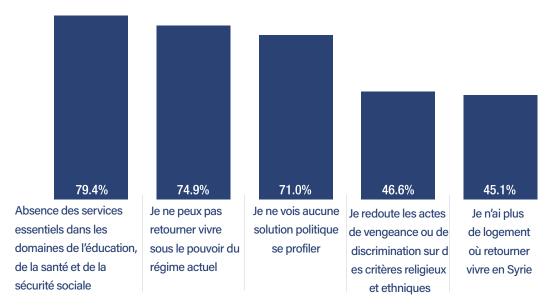


Tableau n°64: Désignation, par les enquêtés qui ont exprimé ne pas désirer retourner vivre en Syrie, des facteurs les plus influents de ce choix.

79, 4% des interrogé-e-s de ce deuxième sous-échantillon considèrent l'absence de services essentiels comme l'éducation, la santé et la sécurité sociale comme l'une des principales entraves à tout retour envisageable en Syrie. La deuxième entrave la plus sélectionnée par les enquêté-e-s est le facteur politique, puisque 74,9% d'entre eux considèrent que l'existence du régime actuel empêche tout projet de retour.

Vient ensuite l'absence d'espoir qu'ont les réfugiés syriens de voir advenir une résolution politique dans leur pays, 71% de notre sous-échantillon considérant en effet que l'absence d'horizon d'une solution politique dans l'avenir constitue un facteur fortement déterminant dans leur choix de non-retour.

Enfin, et à bonne distance des facteurs précédents, la peur des persécutions basées sur l'appartenance religieuse ou ethnique représente pour 46,6% de notre sous-échantillon un facteur important dans le fait qu'ils n'envisagent pas de retourner vivre en Syrie, de même que l'absence de logement, pour 45,1% d'entre eux.

En résumé de cette section, nous pouvons retenir que la question du retour reste extrêmement complexe pour les réfugiés syriens, en raison d'une pluralité de facteurs qui ont tous une grande influence. Parmi eux, on compte le facteur de l'insécurité et de l'instabilité, la situation économique et les conditions de vie, les facteurs sociaux en lien avec les familles et les communautés locales. Mais au-delà de tous ces facteurs, il semblerait qu'il y ait celui de l'impasse politique dans le pays dont l'importance est relevée par les deux sous-échantillons, aussi bien par ceux qui envisagent retourner un jour vivre en Syrie que par ceux qui en rejettent l'idée.

Récapitulatif et recommandations

- Les plus jeunes, les plus diplômés et les mieux rémunérés ont tendance à enregistrer de plus hauts niveaux d'intégration. Cela est notamment vrai en ce qui concerne la maîtrise de la langue du pays d'asile, ce qui leur donne l'avantage sur les autres réfugiés dans le processus d'intégration et d'insertion au sein des nouvelles sociétés. Par conséquent, les programmes d'intégration devraient se montrer plus attentifs aux différents besoins des catégories de réfugiés que sont les plus âgés et les moins bien dotés financièrement, ainsi qu'aux moyens de promouvoir leur intégration.
- Les femmes rencontrent toujours des difficultés structurelles au cours du processus d'intégration, dans ses dimensions sociales et économiques, qui affectent leurs chances de parvenir à une certaine autonomie. Cela peut s'expliquer comme l'effet qu'ont
 les structures sociales traditionnelles sur les femmes, jusque dans les pays d'asile. Il semblerait que les lois adoptées dans ces
 derniers afin de promouvoir les droits des femmes ne suffisent pas, à elles seules, à l'emporter sur l'effet de ces structures. C'est
 pourquoi il faudrait offrir davantage de soutien et d'aide aux femmes dans leur processus d'intégration, que ce soit à travers une
 aide à l'autonomisation matérielle ou des services permettant de surmonter les difficultés de la vie quotidienne. Car le risque, en
 les abandonnant à cet horizon que représente la microsociété des parents proches et éloignés, c'est que se rejouent à l'identique les problèmes caractéristiques de la société d'origine et ce, en dépit de conditions réglementaires plus favorables dans les
 pays d'asile.
- L'appartenance religieuse des réfugiés constitue un facteur influent sur leur capacité d'intégration au sein des sociétés d'accueil, que ce soit en raison du refus de les inclure de la part de la société hôte ou de différences culturelles. Cela conduit à la création d'environnements sociaux isolés, composés uniquement de réfugiés de confession musulmane. C'est particulièrement vrai pour les sunnites qui, d'après plusieurs études, subissent aujourd'hui la discrimination la plus forte dans les sociétés européennes. C'est pourquoi il est indispensable de multiplier les espaces d'échanges constructifs entre les réfugiés de confession musulmane et la société d'accueil, afin de faire tomber les barrières et de bâtir des ponts.
- Les réfugiés qui ont dû fuir des situations traumatisantes comme les zones de combats par exemple, ont plus de mal à s'intégrer au sein des nouvelles sociétés. Aussi, faut-il consolider les cadres favorisant leur insertion.
- Ceux qui, parmi les réfugiés, sont établis depuis plus longtemps que les autres dans les pays étudiés, sont moins dépendants des aides sociales. Mieux intégrés, ils sont désormais des membres productifs, actifs au sein des sociétés hôtes. Cela signifie que le facteur temporel est d'une importance déterminante dans le processus d'intégration.
- L'ampleur du réseau des relations sociales est liée à la capacité des réfugiés à s'intégrer dans les sociétés d'accueil. Cela signifie que le lieu de vie des réfugiés et la possibilité pour eux d'y nouer des liens contribue de fait à renforcer leur intégration et leur implication au sein de la société hôte.
- -Entre les pays étudiés, l'analyse comparative des indicateurs d'intégration des réfugiés qui sont au nombre de quatre : le taux d'apprentissage de la langue ; le taux d'insertion dans le marché du travail ; le taux d'engagement dans des relations avec la société hôte ; et enfin le degré de priorité qu'est l'intégration aux yeux des réfugiés montre que c'est l'échantillon des réfugiés établis en Allemagne qui enregistre les taux d'intégration les plus hauts et les plus homogènes. L'échantillon des Pays-Bas produit pour sa part des résultats très proches de ceux de l'Allemagne. Arrive en troisième position l'échantillon des réfugiés établis en France qui, en dépit de taux moins élevés en matière de maîtrise linguistique et de travail, font preuve d'un degré élevé de disposition et de désir d'intégration. La Suède enfin, dont les indicateurs d'intégration sont les plus bas et les moins homogènes, arrive en dernière position. Cela indique la nécessité d'une étude plus approfondie sur la situation des réfugiés syriens en Suède, qui affiche des indicateurs inquiétants notamment en ce qui concerne le lien social et la relation qu'entretiennent les réfugiés et la société suédoise hôte.
- De même en ce qui concerne la perception qu'ont les réfugiés récemment arrivés de la société qui les accueille et de son degré d'acceptation envers eux, c'est la Suède qui enregistre les scores les plus bas, suivie par les Pays-Bas. L'Allemagne quant à elle affiche, une fois de plus, les meilleurs résultats en la matière, suivie en cela par la France. Notre étude tend à faire le lien entre ces résultats et l'importance respective de ces quatre pays en termes de volume de population, mais également d'expérience historique en matière d'immigration et d'asile. En effet, l'Allemagne et la France ont une longue histoire en matière d'accueil d'immigrés et de vagues de réfugiés, à la faveur de laquelle leurs sociétés ont accumulé certains acquis qui se traduisent par une plus grande acceptation et de moindres craintes envers la présence de réfugiés en leur sein, contrairement aux deux États plus petits que sont les Pays-Bas et la Suède.

- En ce qui concerne la satisfaction qu'ont les réfugiés de leur vie dans le pays d'asile et notamment leur niveau de satisfaction concernant les politiques d'intégration adoptées par les États qui les accueillent les échantillons d'Allemagne et des Pays-Bas affichent, là encore, de meilleurs taux que celui de Suède. La France quant à elle, occupe une position médiane entre ces deux pôles. C'est pourquoi il faudrait que les responsables des questions d'intégration dans les pays hôtes se préoccupent davantage de faire participer les réfugiés à la fabrique des politiques qui les intéressent directement. Cela, afin d'augmenter non seulement l'efficience de ces politiques, mais également l'acceptation par les réfugiés de ces dernières et l'instauration d'un rapport constructif à elles.
- Notre étude montre que les réfugiés syriens conservent un attachement fort à leur pays d'origine, qui s'illustre par le fait que deux tiers d'entre eux souhaiteraient revoir la Syrie si l'occasion se présentait; mais aussi que les trois quarts d'entre eux suivent de façon plutôt soutenue voire très soutenue ce qui se passe dans leur région et leur pays d'origine. À l'inverse, près d'un tiers de nos interrogé-e-s considèrent que leur lien à la Syrie est devenu fragile voire inexistant.
- En ce qui concerne la question du retour, dans la perspective d'une réinstallation en Syrie, la majorité de nos interrogé-e-s disent ne pas le désirer. Cela se comprend, étant donné la persistance du conflit dans le pays. Si un tiers environ de notre échantillon déclare toutefois songer sérieusement à retourner vivre en Syrie, la majorité d'entre eux posent comme condition préalable à cela un changement politique qui aboutirait au remplacement d'une partie du pouvoir en place. Quant aux deux tiers restants, ils pointent de nombreux facteurs qui les empêchent de souhaiter retourner vivre en Syrie, parmi lesquels l'absence de services essentiels, mais aussi le maintien au pouvoir du régime actuel. Il est indispensable ici de souligner que le facteur le plus déterminant pour les réfugiés, dans leur décision de retourner vivre en Syrie ou non, est d'ordre politique. Aussi, les États qui souhaiteraient que les Syriens retournent vivre dans leur pays doivent faire pression pour qu'une transition politique effective y ait lieu. Sans cela, les États européens ne doivent pas s'attendre à ce que les réfugiés syriens soient nombreux à retourner en Syrie, quand bien même la situation du pays retrouverait une relative stabilité sous l'autorité du régime actuel.











